

Università degli Studi di Padova

Dipartimento di Studi Linguistici e Letterari

Corso di Laurea Magistrale in Lingue Moderne per la Comunicazione e la Cooperazione Internazionale Classe LM-38

Tesi di Laurea

L'univers féminin violé. Viol physique, viol psychologique: une question de temps?

Relatore Prof.ssa Anna Bettoni Laureando Irene Tosato n° matr.1084608 / LMLCC

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	p. 5	
CHAPITRE 1.		
VIOLENCES SEXUELLES EN TEMPS DE GUERRE		
1.1 VIOLENCES SEXUELLES EN AFRIQUES		
1.2 LE GÉNOCIDE AU RWANDA ET		
LES CONDITIONS DES FEMMES TUTSIES	p.15	
1.3 UN TÉMOIGNAGE DIRECT («PANZI»)		
1.4 VIOLENCES SEXUELLES EN ALGÉRIE		
CHAPITRE 2.		
VIOLENCE PSYCHOLOGIQUE À L'ÉGARD DES FEMMES	p. 55	
2.1 QU'EST-CE QUE C'EST LA VIOLENCE PSYCHOLOGIQUE?	p. 55	
2.2 LA CONDITION DES FEMMES AU XVIIIème SIÈCLE ET LEUR		
REPRÉSENTATION DANS LES OEUVRES DE VOLTAIRE		
2.3 LA CONDITION DES FEMMES AU XIXème SIÈCLE ET LEUR SOU	MISSION	
À LA VIOLENCE PSYCHOLOGIQUE	p. 68	
CHAPITRE 3		
PROTÉCTION À L'ÉGARD DES FEMMES		
3.1 LOI CONTRE LES VIOLENCES SEXUELLES		
3.2 LOI FRANÇAISE CONTRE LES VIOLENCES PSYCHOLOGIQUES		

CONCLUSION	p. 93
BIBLIOGRAPHIE	p. 97
SITOGRAPHIE	p. 99
RIASSUNTO	p. 101

INTRODUCTION

Dans mon mémoire de troisième année, j'avais abordé le sujet des individus soumis et en particulier j'avais analysé dans le détail la condition des enfants et, plus en général, celle des femmes. J'ai donc pensé d'utiliser ce mémoire pour compléter mon travail en me concentrant sur les femmes et leur soumission aux violences.

Les femmes ont toujours rempli une position inférieure par rapport aux hommes et, malheureusement, elles ont dû subir de différentes formes de violence. Les violences auxquelles elles ont été assujetties peuvent en effet varier des violences physiques et sexuelles aux violences psychologique. De différents écrivains ont choisi d'utiliser leurs œuvres pour dénoncer les traitements auxquels les femmes de leurs époques ont été soumises. En outre, même s'elles ont réussi à obtenir l'égalité, il s'agit souvent d'une égalité seulement sur la carte et non dans la réalité et donc les femmes se retrouvent aussi aujourd'hui à devoir subir les mêmes traitements des siècles passés.

Dans mon mémoire j'ai donc décidé d'aborder ce sujet à mon avis très délicat et, en particulier, de comparer la condition actuelle des femmes en temps de guerre et celle des femmes présentées dans les romans des XVIIIème et XIXème siècles. Pour le faire j'ai divisé mon mémoire en trois chapitres principales.

Le premier chapitre abord le sujet des violences sexuelles subies par les femmes en temps de guerre et, en particulier, dans les cas de l'Afrique et de l'Algérie. L'Afrique a en effet été caractérisée par la violence à l'égard des femmes à plusieurs reprises. J'ai donc choisi de prendre en considération le cas spécifique des femmes Tutsies pendant le génocide au Rwanda du 1994 et j'ai puis apporté le témoignage direct de deux docteurs

opérant à l'hôpital de Panzi, au sud du Kivu, ayant le but principal de soigner les victimes d'abus sexuels aussi bien physiquement que psychologiquement et de les aider à se réinsérer dans la société. Pour ce qui concerne l'Algérie j'ai pris en considération la condition des femmes algériennes pendant la guerre d'Algérie, mais aussi, plus en général, celle des années 1970, en occasion de l'éclatement d'une vague de violences fondamentalistes à l'égard des femmes.

Dans le deuxième chapitre je suis passée à un sujet même plus délicat: les violences psychologiques à l'égard des femmes. Pour ce qui concerne cette partie particulière, après une brève explication de ce qui est la violence psychologique, j'ai décidé d'analyser les œuvres écrites par certains écrivains des XVIIIème et XIX siècles qui ont décidé d'utiliser leurs romans pour dénoncer la condition des femmes de leur époque. Dans le détail j'ai donc pris en considération les romans *L'Ingénu* et *Candide* écrits par Voltaire pour ce qui concerne le XVIIIème siècle, et les romans *Madame Bovary* écrit par Flaubert et *Une Vie* écrit par Maupassant pour ce qui concerne le XIXème siècle. L'analyse de ces romans a eu aussi le but de comprendre si la différence entre violences physique et psychologique est une question de temps ou pas.

Je suis puis arrivée au troisième chapitre, dans lequel j'ai traité les lois internationales de protection contre les violences à l'égard des femmes en temps de guerre et celle protégeant les femmes françaises des violences psychologiques.

Enfin, j'ai tiré mes conclusions en réfléchissant sur l'existence ou moins d'une différence entre les violences subies par les femmes des XVIIIème et XIXème siècles et celles des femmes de nos jours.

CHAPITRE 1

VIOLENCES SEXUELLES EN TEMPS DE GUERRE

1.1 Violences sexuelles en Afrique

Les femmes constituent les quotes-parts les plus hautes dans de différents pourcentages sur les personnes les moins aisées. Le 70% des populations les plus pauvres du monde, par exemple, est constitué par les femmes et 2/3 des enfants non scolarisés sont des filles. Dans les conflits des dernières années, le 70% des victimes est constitué par les femmes, qui sont utilisées soit comme outils soit comme otages. En outre, elles constituent 70 à 80 % de la population réfugiée et dans le monde 14 millions de femmes sont victimes d'actes de violence sexuelle (Document des Nations unies sous la référence E/CN.4/1992/26)UN).

«La violence sexuelle peut être définie comme un contact sexuel imposé par la force, soit par la disparité des pouvoirs (enfants, adolescents, personnes en proie à des difficultés). Elle comprend aussi bien l'exhibitionnisme et le harcèlement, même s'ils ne sont pas assorti du contact physique, que des comportements plus graves et plus répréhensibles (pédophilie, viol, sadisme, masochisme etc.) aux cours desquels des prestations sexuelles sont obtenues par la force, les contraintes, les coups, parfois mortels»¹.

_

¹ http://www.europrofem.org/contri/2_07_fr/fr-viol/11fr_vio.htm

Les conséquences créées par les abus sexuels sur les victimes sont souvent très graves et elles ont une durée à long terme. La cicatrisation psychique et émotionnelle est en effet rendue encore plus difficile par l'atteinte à leur intégrité et à leur intimité corporelles qui perdure longtemps après l'accomplissement des faits. Outre à devoir déjà subir et supporter l'ostracisme, la stigmatisation ou le silence de la part de la société dans laquelle elles continuent à vivre, les victimes éprouvent des sentiments de honte et rejet qui augmentent leur douleur. À cause de l'importance accordée dans toutes les cultures à la virginité et à la fidélité des femmes, le viol subi par une personne a un valeur non seulement pour ce qui concerne la victime même, mais il symbolise aussi l'agression de sa communauté d'origine. Par suite des abus sexuels il arrive, en effet, que les liens familiaux et sociétaux se brisent en provoquant l'exclusion des victimes et un isolement forcé. L'étude «Aujourd'hui, je ne suis plus de ce monde», publiée en 2010 par l'organisation non gouvernementale Oxfam International sur les violences sexuelles commises en République démocratique du Congo, illustre la condition des victimes abandonnées par leurs proches et leurs conjoints. Elle explique comment, après avoir été violées, les femmes se trouvent à devoir faire face toutes seules aux conséquences pratiques de leur agression, comme par exemple les maladies sexuellement transmissibles. Ces conséquences accentuent en outre la solitude des victimes et peuvent en provoquer de nouvelles. Une autre conséquence négative des violences sexuelles qui contribue à l'isolement des victimes est représentée par les grossesses, qui, représentant le signe manifeste du déshonneur, provoque une sorte de haine à l'égard de la femme et en cause l'isolement. Cet opprobre perdure, ensuite, aussi après l'accouchement et se porte même sur les enfants nés qui sont considérés comme ceux de l'ennemi. Les répercussions d'un viol passent donc outre les générations et il n'y a pas de solutions qui permettent d'effacer la trace visible de l'abus sexuel sinon celles de l'avortement ou infanticide et l'abandon du nouveau-né.

L'analyse historique du rôle de la femme en Afrique en temps de paix et dans les conflits des années passées, démontre clairement comment la condition des femmes a peu changé durant ces périodes. Au cours de son existence elle doit être gouvernée et protégée par son père, sa mère et son fils et toute sa vie tourne autour de sa position d'épouse et de mère. La femme idéale doit en outre être docile et doit fréquemment subir des violences domestiques. Le rapport du gouvernement rwandais estime, par exemple, qu'un cinquième des femmes rwandaises sont victimes de violences domestiques de la part de leurs partenaires masculins.

Malheureusement les abus sexuels, en temps de guerre, sont souvent utilisés aussi par les belligérants dans un but bien précis: soumettre le peuple d'un village ennemi. La violence sexuelle finit donc par être acceptée par tous les belligérants puisque pratiquée par tous et elle continue ainsi à être utilisée comme arme de guerre. Le viol en temps de paix cause un traumatisme à la victime et entraîne chez elle des troubles importants, mais en période de conflit la situation est encore plus difficile et, en effet, il représente plus qu'un simple viol puisque, outre à de nombreux traumatismes inhérents à la guerre, il cause aussi des problèmes physiquement, émotionnellement et psychologiquement dévastateurs pour ces femmes.

La condition des femmes africaines, déjà difficile en temps de paix, subit une nette aggravation pendant la guerre. Le viol en temps de guerre est caractérisé par une vaste gamme de formes: viols collectifs commis sous les yeux des familles, viol perpétrés par

des militaires dans des centres de détention, «viols légaux» par des maris qui les ont épousées de force, etc. Mais malheureusement ce que ces femmes doivent subir ne se limite pas aux violences sexuelles: tout commence avec l'abus sexuel, mais continue en effet avec des formes d'esclavage sexuel et de travail forcé pendant lesquelles elles sont humiliées, torturées, mutilées et enfin tuées ou blessées à mort. Au cas où elles sont plus chanceuses/malchanceuses et réussissent à survivre, elles doivent subir une autre humiliation: elles sont rejetées par leur communauté parce qu'elles sont devenues la démonstration vivante de l'impuissance des hommes à les protéger. La violence sexuelle finit donc par distinguer deux catégories d'hommes: ceux qui affirment leur virilité dans un sens corporel et sociétal à travers l'acte violent commis sur les femmes et ceux pour qui cet acte représente une sorte de castration symbolique, puisqu'il souligne leur impuissance à protéger leurs épouses, sœurs ou mères.

Ces femmes finissent par se trouver entre deux feux: victimes des ennemies, mais aussi des forces armées et de sécurité. Les causes de tout cela peuvent être relevées dans des problèmes généraux qui caractérisent leur village d'appartenance, comme une désorganisation générale ou l'effondrement des garde-fous sociaux, mais aussi dans une décision stratégique des combattants d'utiliser de différentes «armes» (comme par exemple l'esclavage sexuel, la mutilation, le viol et la grossesse forcée) contre la femme pour humilier et détruire leur ennemi. Les belligérants reconnaissent en effet dans la violence sexuelle commise sur les femmes du groupe ennemi un but de terreur politique, d'éradication d'un groupe et une volonté d'épuration ethnique. En outre, elle leur permet d'obtenir un contrôle arbitraire des corps et des capacités de reproduction de la population ciblée que leur permettent d'atteindre leur but d'une domination

biologique. La femme africaine a en effet un rô1e principal dans sa communauté: le rô1e maternel. Les abus sexuels sont donc utilisés, outre que pour détruire et voler leur beauté, aussi pour leur enlever la possibilité d'enfanter.

Mais même les plus grands opposants au viol reconnaissent un certain rôle aux violences sexuelles et, par exemple, Francisco de Victoria, juriste du XVIIème siècle, affirme que «le sac et le viol peuvent être un stimulant pour donner du courage aux soldats»². Le viol est donc considéré un « dommage collatéraux » duquel les dirigeants politiques et les chefs militaires comprennent la barbarie et la condamnent, mais au même temps ils le considèrent un mal nécessaire, indissociable de la guerre.

Margareth Mead affirmait: «La guerre est une affaire d'hommes, une activité masculine dont l'honneur fait des femmes les victimes ultimes»³. La guerre est donc considérée une activité masculine et l'armée un corps masculin et misogyne. De nombreux écrits établissent, par exemple, une étroite relation entre militarisme et misogynie et associent des sociétés militarisées à des sociétés patriarcales et machistes. Une démonstration de cela peut en effet être reconnue dans le fait que les femmes ont peu de rôle dans la guerre, mais elles en sont les victimes primaires.

En outre, la culture de la virilité qui branche l'honneur masculin et une sexualité active et agressive et l'impossibilité causée par la guerre de démontrer tout cela, comme au contraire peuvent faire les civils ou les mêmes soldats en temps de paix, produit la nécessité chez les combattants de commettre des violences sexuelles comme preuve de leur virilité.

² Karima GUENIVET, *Violences sexuelles, La nouvelle arme de guerre*, Paris, Éditions Michalon, 2001, page 20

³ Karima GUENIVET, *Violences sexuelles, La nouvelle arme de guerre*, Paris, Éditions Michalon, 2001, page 25

Ce type de violence a subi une évolution: elle est passée du stade d'acte pulsionnel à celui d'instrument de guerre. Le viol n'est donc plus un « accident » lié au chaos, mais au contraire une pratique planifiée et consciente de l'humiliation. Il devient l'expression de l'amplification d'une violence structurelle déterminée par la domination masculine.

Ils existent de différents types et buts de violences sexuelles dans les conflits armés:

- le viol comme arme de guerre: le femmes représentent l'incarnation de l'identité culturelle et leur corps le moyen principal d'humilier les hommes de leur communauté. C'est une stratégie pour conquérir le territoire des combattants ennemis et pour détruire l'identité individuelle, culturelle et ethnique. Il peut s'agir de viols de masse (les victimes sont nombreuses), viols multiples (la victime subissent des violences à plusieurs reprises) et collectifs (les agresseurs qui soumettent une seule femme sont plusieurs). Le viol à le but de réduire l'agressée à un rang inférieur à celui de son agresseur et sert donc à affirmer la faiblesse de la victime en arrivant aussi à dépasser les personnes impliquées pour s'adresser à leurs communautés. «Si le but est de détruire la culture, les femmes sont la cible principale par leur poids culturel et leur importance dans la structure familiale. Dans les guerres sales, l'important n'est pas la conquête de l'autre armée mais la destruction d'une culture qui est le point stratégique de cette guerre»⁴;
- le viol opportuniste: les combattants, en utilisant leurs armes, exigent des faveurs sexuelles de la part des femmes de la communauté adverse mais aussi de la leur. Les femmes du Burundi, par exemple, étaient victimes tant de belligérants ennemis que des hommes de leur propre communauté;
- les viols que des hommes infectés par le VIH perpètrent avec le but de contaminer les femmes de la communauté adverse;
- les violences sexuelles comme monnaie d'échange: certaines femmes doivent consentir à des relations sexuelles avec les combattants ennemis pour survivre.
 En échange de leur corps elle reçoivent de la nourriture, un abri ou de «protection». Au Rwanda, par exemple, des hommes Hutus ont caché des femmes Tutsi pour les sauver, mais en échange ils les ont réduites à l'esclavage sexuel:
- les mariages et les grossesses imposés par la force;
- l'esclavage sexuel imposé aux jeunes filles et aux fillettes qui sont donc chargées des tâches domestiques des belligérants;
- la prostitution ou l'esclavage sexuel imposés aux femmes constituant le butin de guerre: le saccage du corps des femmes devient partie du butin de guerre et ils sont utilisées pour récompenser les meilleurs combattants, mais aussi pour les inciter à s'engager pour obtenir le résultat voulu. Le viol des femmes ennemies est en effet un continuum, qu'elle soit une guerre de conquête ou la dévastation

⁴ Ruth Seifert, *Preliminary analysis in mass rape*

ou l'anéantissement d'un territoire, les épouses et les filles des autres sur le territoire ennemi deviennent des proies. La prostitution forcée est différente de l'esclavage sexuel. Le combattant, en devenant le proxénète de la femme, gagnera l'argent qui sera puis réinvesti dans l'effort de la guerre. Ce type de prostitution peut prendre de différentes formes: la femme peut être obligée directement à se prostituer ou elle peut être forcée indirectement à avoir recours à la prostitution.

- l'ablation des organes génitaux;
- les guerres peuvent favoriser la reprise et/ou le renforcement de pratiques traditionnelles et les communautés en conflit recourent aux violences et aux mutilations sexuelles féminines pour renforcer leur identité culturelle⁵.

Toutes les femmes des communautés cibles, au cas où l'agresseur identifie l'abus sexuel comme arme de guerre, risquent d'être violées, mais les plus vulnérables sont les femmes non accompagnées (veuves, chefs de ménage, sans famille), les femmes âgées, les femmes handicapées, les femmes incarcérées en prison ou dans les camps de concentration (si les gardes sont des hommes ou si elles ne sont pas assurées d'une protection par rapport aux prisonniers masculins) et les femmes ayant déjà subi un viol, car elles sont généralement marginalisées et elles vivent toutes seules, sans aucune protection.

Dans certains cas, à cause de la situation fortement brisée de la communauté violée, les gens ne réussissent pas à réagir collectivement et les viols de masse passent presque sous silence. Mais d'autres causes peuvent être identifiées dans la peur de sanctions familiales et dans la honte et le chagrin de mettre au monde l'enfant de l'ennemi. Un autre grand silence à propos des viols en temps de guerre regarde aussi le sexe des victimes. Les hommes violés par des soldats sont en effet entourés par le silence, mais, en réalité, même si la grande majorité des victimes de viol est représentée par des femmes, un certain nombre d'hommes aussi subissent ce même type de violence.

_

⁵ http://www.resilience-psy.com/spip.php?article107

L'absence de statistiques à ce propos peut être expliquée par le fait que ces abus ont souvent lieu en captivité, alors que les victimes sont extraites de leur communauté. Lieux comme les prisons, les postes de police et les centres de détention sont des endroits propices à ce type de violences sur des hommes, de la part d'autres hommes. Les hommes violés sont enfin poussés à taire ce qu'ils ont subi aussi parce que ce fait peut suggérer une forme d'homosexualité et touche à leur identité de genre.

Mais le sexe des personnes violées n'est pas les seul à n'être pas unique et certain, puisque même le sexe des violeurs peut changer selon les circonstances. Dans certaines occasions, en effet, des femmes de la communauté adverse peuvent être reconnues parmi les agresseurs. Elles peuvent simplement accompagner des violences sexuelles contre des victimes masculines ou féminines, mais aussi les exercer directement. Par exemple, au Rwanda, durant le génocide de 1994, 47,6% des violences sexuelles ont été commises par des hommes, 9.2% par des femmes et 41.7% conjointement par des hommes et des femmes. Il n'est pas rare non plus que les viols soient commis par des enfants. Au Rwanda, 24.7% des violences à l'égard des femmes Tutsies durant le génocide sont le fait d'enfants. Des enfants soldats commettent également souvent des agressions sexuelles à l'égard des femmes (cfr. Libéria, Congo). Dans le cas des réfugiés et des déplacés, les femmes sont parfois violentées sexuellement par d'autres rescapés ou par des responsables de camps.⁶

⁶ Cfr. http://www.resilience-psy.com/spip.php?article107

1.2 Le génocide au Rwanda et les conditions des femmes Tutsies

En avril 1994 l'opposition de la minorité Tutsie aux Hutus provoque au Rwanda un des génocides les plus sanglants du XXème siècle qui porte un peuple avec une histoire, une religion et une langue communes à se diviser et se battre causant un vrai massacre. En 1959, en occasion de l'indépendance, le colonisateur belge, qui soutenait les Tutsis au pouvoir, a changé de position et, par conséquent, les Tutsis ont perdu le pouvoir et ont été discriminés jusqu'au génocide du 1994. Le 6 avril 1994 l'avion du président du Rwanda, Juvénal Habyarimana, qui revenait de Dar Es Salam où il avait participé à une rencontre des chefs d'État des pays de l'Afrique des Grands Lacs, est abattu dans des circonstances qu'aujourd'hui ne sont pas encore claires. «Cet attentat est l'élément déclenchant du génocide réalisé par le Hutu Power qui a fait, selon les estimes de l'organisation Human Rights Watch, au moins 500000 victimes. L'ONU évalue, en outre, entre 800000 et 1 million le nombre de Rwandais qui moururent durant cette période, mais il n'y aura jamais de décompte précis du nombre de Rwandais assassinés entre avril et juillet 1994. Quel que soit le total, le volume du carnage et la concentration des assassinats leur donnent le sinistre honneur de constituer le meurtre de masse le plus féroce de l'Histoire: les trois quarts de la population tutsie furent exterminés»⁷. Ce qui a caractérisé le plus les massacres, a été l'horreur et l'ampleur de la cruauté exercée contre les civils et le nombre d'exécutions. Quelques constituants des Forces armées rwandaises a tenté de s'opposer aux massacres et aux atrocités qui les accompagnaient, mais tous tentatives semblaient vains. Des Tutsis ont cherché aussi à s'enfuir, mais ils

_

⁷ Cfr. http://www.courrierinternational.com/article/2002/11/14/pauline-nyiramasuhuko-la-barbarie-aufeminin

ont été bloqués par des barrages installés sur les routes et grâce auxquels leurs ennemis ont réussi à les massacrer. Pendant la première période seulement certaines villes et en particulier la capitale Kigali ont été caractérisées par les massacres et par les milliers de cadavres pourrissant dans les rues, mais après quelques semaines les Hutus ont commencé à élargir les attaques en atteignant aussi des villes considérées encore neutres. Au moment où les gens comprennent que le génocide commence à évoluer et est prêt à atteindre aussi le village de Butare, un bastion de Tutsis et de Hutus modérés qui avaient résisté aux ordres de génocide du gouvernement, ses habitants, paniqués, se révoltent et le gouvernement par intérim de Kigali est obligé à envoyer en mission Pauline Nyiramasuhuko, ministre de la Famille et de la Promotion féminine. Une fois dans la ville elle a organisé des voitures surmontées de haut-parleurs ayant le rôle de parcourir les routes autour de Butare en annonçant que la Croix-Rouge, installée dans un stade non loin de là, fournissait nourriture et asile à la population. Le 25 avril les Tutsis se sont donc rendus dans ce stade, mais là ils étaient attendus par une «surprise»: il 'n y avait pas en effet ni de la nourriture ni d'aide et ils ont été tout de suite encerclés par les Interahamwe, de violents maraudeurs hutus dont le nom signifie "ceux qui attaquent ensemble". Un témoin affirme en outre que Pauline supervisait la scène en ordonnant aux Interahamwe de violer les femmes avant de les tuer. Pendant que certains agresseurs mitraillaient les réfugiés et leur lançaient des grenades, d'autres sélectionnaient alors des femmes parmi la foule et les emmenaient dans les fourrés pour les violer. Tout cela s'est terminé dans une heure avec une vitesse et une cruauté incroyables, puis le ministre a ordonné à un bulldozer d'empiler les corps pour les enterrer dans une fosse voisine.

Dans ce cadre, deux jeunes femmes tutsies, Mary Mukangoga, 24 ans, et Chantal Kantarama, 28 ans, trouvent refuge dans la préfecture de Butare, mais un jour Pauline et son fils Shalom arrivent à la préfecture avec les jeunes hommes de l'Interahamwe et ils sélectionnent des filles à violer. Mary et Chantal sont donc amenées dans un bosquet d'arbres à 200 mètres de la préfecture et là elles sont violées plusieurs fois. Les deux jeunes femmes deviennent donc partie d'un groupe de cinq esclaves sexuelles gardées à la préfecture et violées régulièrement et ensemble tous les soirs pendant des semaines. Un jour enfin ils décident de les jeter dans une fosse pleine de cadavres.

En juillet 1994, Pauline Nyiramasuhuko s'en fuit du Rwanda au milieu de l'exode de masse de plus de 1 million de Hutus craignant la vengeance de l'armée des rebelles tutsis, le Front patriotique rwandais, qui était en train de gagner du terrain. Elle se cache, d'abord, dans un camp de réfugiés au Zaïre de l'époque, puis elle se rend au Kenya, où elle vit en fugitive pendant presque trois ans. Le 18 juillet 1997 les autorités kenyanes et internationales l'interpelle à Nairobi et puis ils la livrent au Tribunal Pénal International pour le Rwanda (T.P.I.R) créé par l'ONU et ayant siège à Arusha. Onze charges, dont génocide, crimes contre l'humanité et crimes de guerre, sont retenues contre elle. C'est la première femme à être accusée de ces crimes dans une cour internationale, et la première à être accusée de viol en tant que crime contre l'humanité. Les Nations Unies ont établi que pendant le génocide rwandais presque 250000 femmes ont été victimes des violences sexuelles perpétrées par les membres du groupe de miliciens d'Interahamwe, par d'autres civils, par les soldats des FAR (Forces Armées Rwandaises), et même par les soldats de la garde présidentielle. Ce sont les responsables administratifs, militaires et politiques et les chefs de milice eux même à

avoir dirigé ou encouragé à l'échelon local et national, les assassinats et les crimes sexuels afin de servir leur but politique: la destruction du groupe des Tutsis.

Pendant le génocide rwandais, les femmes tutsies doivent supporter des tueries plus terribles que leurs hommes, car, outre à souffrir et être violées, elles doivent voir leurs petits tués par les belligérants. La haine ethnique conduit à l'utilisation volontaire de la violence sexuelle. Les femmes tutsies, à cause de différentes spécificités que les caractérisent, deviennent la cible principale. Les stéréotypes basés sur leurs caractéristiques physiques les représentent comme grandes, élancées, au nez fin, au front haut, au port altier et les opposent, en effet, au physique plus « négroide » des Hutus. Ce sont exactement ces signes distinctifs comme le nez fin, les longs doigts, la poitrine et les organes génitaux qui subissent les mutilations les plus courantes. Cette représentation de la femme tutsie comme « européenne à peau noire » est devenue un fantasme qu'a frustré les femmes hutues et qu'a rendu les femmes tutsies une insulte aux femmes hutues, auxquelles elles nuisent socialement, et, par conséquent, objet de violence. «Bref, ce qui avait au début surpris les colons belges au XIXème siècle et qui avait aidé à favoriser leur peuple, c'est à dire leurs spécificités physiques et morphologiques, s'est puis tourné dans des signes discriminatoires à leurs dépends. La représentation d'elles, outre que physiquement supérieures, comme des personnes snobs, arrogantes et méprisantes, mêlée au discours politique et aux croyances populaires, fait d'elles le nouvel ennemi à abattre.

Les médias y voient un double but: éveiller le désir sexuel des hommes et accroître la peur et la haine entre les Hutus et les Tutsis en réveillant la haine des femmes hutues contre les Tutsies. La médiatisation des caractéristiques des femmes tutsies, en les

diffamant et en incitant à des formes d'abus sexuel à leur encontre, peut être considérée parmi les premiers responsables de la ruine de ces femmes. À cause, par exemple, des messages diffusés par la radio et par la presse dans lesquels ils les présentent comme des espionnes et des sujets cristallisant toute l'histoire du clivage social du Rwanda, elles deviennent l'ennemi principal à tuer. Leur coquetterie, leur savoir-faire et leur éducation, les portent en effet à être considérées comme des espionnes et une arme du FPR pour dominer et détruire les Hutus. Outre à être accusées d'avoir infiltré tous les milieux politiques et les ONG, les femmes tutsies sont dévalorisées par les Hutus car elles sont vues comme capable d'utiliser leur corps et de se prostituer pour subvertir les représentants de la M.I.N.U.A.R. Cette propagande sert pour que les hommes hutus les utilisent comme des objets sexuels, quand les femmes participent massivement à leur élimination»⁸.

La population, en croyant aux informations données par la radio, commence à voir ces femmes comme annoncé par la propagande extrémiste et à estimer donc légitime de les violer et les tuer. Leur beauté et leur être désirables mais au même temps inaccessibles poussent les ennemis à les violer pour détruire cette image, les humilier et les dégrader. Comme l'écrit Karima Guenivet, les agresseurs veulent en effet savoir quel goût ont les Tutsies et connaître la douceur des femmes tutsies. Il veulent savoir «si une femme tutsie est semblable à une femme hutue, puisqu'elles pensent qu'elles sont trop bien pour eux»⁹. Pendant les agressions les femmes tutsies se sentent, en outre, rappeler leur nature et que c'est à cause de cela qu'elle sont violées. À différence des Hutues elles sont

_

⁸ Cfr. Karima GUENIVET, Violences sexuelles, La nouvelle arme de guerre, Paris, Éditions Michalon, 2001, page 110

⁹ Karima GUENIVET, *Violences sexuelles, La nouvelle arme de guerre*, Paris, Éditions Michalon, 2001, page 110

vues comme faites pour le plaisir et non pour le travail et cette même prédisposition à la sexualité pousse les violeurs à vouloir briser un tabou en prenant de force ce qu'ils ne peuvent pas avoir en temps de paix. « Elles sont appelées « Kizungerezi», c'est à dire «les choses de la terre changent», parce qu'en effet en faisant tourner la tête des hommes, elles représentent une double menace pour les Hutues: elles détournent le mari de son foyer et volent le travail des femmes hutues » ¹⁰. L'image de la femme tutsie finit donc par assumer le rôle, leur malgré, d'outil de propagande dans la préparation du génocide.

Des témoignages de survivantes affirment et confirment que des milliers de femmes ont été violées et plus précisément pénétrées avec des lances, des canons de revolver, des bouteilles ou des branches de bananiers. Dans la plupart des cas, les agresseurs ont puis utilisé la machette, l'eau bouillante ou l'acide pour mutiler leurs organes sexuels, et à certaines d'entre elles ils ont même coupé les seins. Ce qui est pire est que les abus sexuels ont fréquemment été accompagnés par d'autres formes de tortures physiques et souvent ils ont été mis en scène publiquement pour augmenter l'impact de la terreur et de l'humiliation. Parfois les violeurs ne tuaient pas la victime, mais ils la violaient à plusieurs reprises et la laissaient puis en vie. L'humiliation, alors, n'affectait pas seulement la femme violée, mais aussi son entourage. Souvent, en outre, elles étaient laissées en vie exprès pour les laisser mourir d'une mort lente et angoissante à cause du sida (selon une estimation, 70 % des femmes violées pendant le génocide ont contracté le sida). D'autres fois encore, le but pour lequel les agresseurs les utilisaient était un autre: à moitié morte, ou déjà sans vie, une femme était violée en public pour servir

Cfr. Karima GUENIVET, Violences sexuelles, La nouvelle arme de guerre, Paris, Éditions Michalon, 2001, page 111

d'élément rassembleur des Interahamwe. Les abus sexuels des femmes tutsies était souvent insérés dans un scénario bien précis: avant de les violer elles étaient en effet obligées à assister à la torture et aux massacres de leur famille, outre à la destruction et au saccage de leur maison. Le viol durant le génocide assume, en outre, un rôle politique. « Il est en effet appelé «kubohoza» en kinyrwanda, c'est à dire «aider à la libération». Il devient une sorte de rite pendant lequel les violeurs recouvrent leur visage de craie ou de cendre, portent des feuilles de bananiers autour du corps, agissent au signal d'un coup de sifflet, marchent au son du tambour et érigent des barrières le long de la route pour attraper leurs proies»¹¹.

Une étude montre que la province de Butare compte à elle seule plus de 30000 survivantes de viol. Certaines d'entre elles ont réussi à survivre, d'autres ont été réduites à l'état d'esclaves sexuelles, soumises collectivement par les groupes de miliciens, ou tenues isolées par un milicien, à des barrages de contrôle, dans d'autres endroits utilisés pour torturer et massacrer les gens ou dans leur propre maison, et exploitées pour des services sexuels personnels. Ces formes d'esclavage sexuel auxquelles les miliciens ont soumis les femmes en les menaçant de les assassiner si elles résistaient, ont été définies comme des «mariages» forcés qui ont duré quelques jours et parfois toute la période du génocide. Ces femmes sont appelées «femmes de plafonds» et elles sont cachées dans une pièce entre le toit et le plafond pour qu'elles ne soient pas vues et tuées par d'autres soldats. Ces types de rapports sont considérés comme des mariages pour lesquels il n'y a pas besoin du consensus de la femme. Leur unique possibilité pour survivre est de rester avec ces pseudo-maris. Ces femmes finissent pour éprouver des sentiments contrastants:

¹¹ Cfr. Karima GUENIVET, Violences sexuelles, La nouvelle arme de guerre, Paris, Éditions Michalon, 2001, page 116

elles détestent leur mari pour avoir tué leur famille, mais de l'autre côté elles sont conscientes qu'il les a sauvées et protégées.

Une enquête démontre que parmi les victimes, même si la majorité des femmes violées a entre 16 et 26 ans, il y a aussi des fillettes de 2 ans et des femmes de plus de 50 ans. Après le génocide, des médecins rwandais ont pu constater que les survivantes au génocide ayant été violées, présentent des gros problèmes de santé. Le plus courant de ces problèmes est représenté par les maladies sexuellement transmissibles comme le VIH/sida. Mais aussi les reconstructions chirurgicales conséquentes les mutilations génitales subies par des femmes et des petites filles et la soin des complications médicales sérieuses causées par des avortements clandestines, assument une grande importance.

L'UNIFEM a réalisé une étude sur les femmes survivantes au génocide qui ont subi violences sexuelles et ils ont constaté qu'environ 37% d'entre elles affirment qu'à cause des abus sexuels elles présentent, outre que des problèmes de santé persistants, des pathologies particulières pour lesquelles elles ont besoin d'être suivies psychologiquement.

Mais ce n'est pas tout. Outre aux problèmes physiques et psychologiques, ces femmes doivent souvent faire face aussi à des difficultés de type économique et politique. Dans la société rwandaise, en effet, les femmes sont perçues et traitées comme dépendantes des membres masculins de leur famille et même si selon l'article 16 de la Constitution rwandaise de 1991 leur est garantie une pleine légalité devant la loi, leur condition de personnes de seconde classe cause des limitations et des discriminations sur le plan des successions. La succession n'est pas en effet officiellement réglée et on doit donc se

baser sur la coutume qui établit que les femmes peuvent recevoir des propriétés seulement si elles sont destinées bénéficiaires directement par le propriétaire. Pour ce motif beaucoup de femmes et de filles ne peuvent pas réclamer les propriétés et les maisons de leurs maris et près défunts et elles finissent pour se voir donc victimes d'une double violence: la réalité du présent et la difficulté à oublier le passé. Par conséquent de la discrimination passée et présente, outre à se voir refusé l'accès aux propriétés des maris défunts, la plupart des survivantes du génocide a une éducation et une formation très limitées et elles relèvent donc des difficultés à trouver un travail ou d'autres solutions pour chercher à améliorer leur niveau de vie qu'a déjà subi une aggravation à cause des problèmes avec l'héritage. Cette limitation dans leur niveau d'éducation peut être reliée à la structure patriarcale de la société rwandaise selon laquelle, outre à des discriminations sur le plan de l'éducation, de la santé, de la politique et de l'emploi, les femmes doivent subir l'interdiction à l'accès à des opportunités hors du foyer. Mais les problèmes avec l'héritage ne concernent pas seulement les propriétés, mais aussi les pensions: les veuves d'hommes qui travaillaient pour des entreprises d'État ou pour de grandes entreprises, à cause d'une procédure d'application compliquée et d'intimidations, ont en effet des difficultés à obtenir aussi les pensions de leur conjoint défunt. «Une enquête du ministère de la Famille et de la Promotion des Femmes réalisée en 1995, en collaboration avec l'UNICEF, auprès de 304 survivantes violées, démontre que toutes ces femmes vivaient dans des conditions difficiles. 32% vivaient seules sans aucune famille. Presque aucune n'était allée au-delà de l'école primaire, 61,8% avaient atteint ce niveau, 25,7% avaient achevé l'école secondaire et 10% n'étaient jamais allées à l'école. 41% de ces femmes se consacraient à des travaux agricoles de

subsistance, 34% étaient étudiantes et 19% étaient employées dans le secteur public ou privé. En plus de cela, les taux de mortalité des femmes après l'accouchement et de mortalité infantile aussi bien que les cas de malnutrition ont augmenté sérieusement depuis le génocide». Le Tribunal International pour le Rwanda, a commencé à fournir assistance pour réviser les aspects discriminatoires de la loi, dont le droit successoral, pour chercher à améliorer la condition des veuves, mais cela est encore insuffisant pour que les progrès soient réellement satisfaisants.

Un certain poids doit quand même être reconnu aussi à la génération des enfants nés de tous ces viols. Cinq mille d'entre eux sont enregistrés, mais probablement ceux qui ne l'ont jamais été sont bien plus nombreux. Sydia Nduna, conseillère à l'International Rescue Committee Rwanda, qui collabore à un programme de Kigali visant à réduire la violence entre les sexes, affirme en outre que l'impact des viols massifs au Rwanda se fera sentir pendant plusieurs générations.

Depuis la fin du génocide le pays doit faire face à une situation complexe. Le Tutsis du FPR ont en effet repris le pouvoir et maintenant les Hutus doivent subir la revanche et sont à leur tour persécutés. La situation s'est renversée: les persécuteurs d'hier sont les victimes d'aujourd'hui et vice versa.

Pour ce qui concerne la condition des victimes des violences sexuelles après la fin du génocide, elle peut être définie assez critique, puisqu'en effet il y a un manque de recours possible face aux abus dont elles ont souffert. Bien que elles souhaitent que leurs agresseurs soient mis en accusation, le système judiciaire rwandais présente des problèmes structurels qui rendent difficile rendre justice aux victimes du génocide. Même si le système judiciaire ne fonctionne pas pour toutes les victimes du génocide,

celles qui rencontrent les obstacles majeures sont les femmes, puisque les inspecteurs de police suivant le cas sont pour la plupart des hommes et ne s'occupent pas de recueillir des témoignages concernant les violences sexuelles.

À la fin du 1994, le Conseil de sécurité des Nations Unies a crée le Tribunal Pénale International pour le Rwanda en lui donnant la tâche d'assigner en justice les responsables du génocide. Cette procédure internationale reconnait le génocide et en condamne les responsables, mais le Tribunal Pénale International pour le Rwanda doit affronter de lourdes contraintes budgétaires et des problèmes de personnel et de méthode, en particulier quand il s'agit de s'occuper plus particulièrement des crimes liés à des discriminations sexuelles. En effet, bien que le viol constitue un crime de guerre et un crime contre l'humanité, les procédures d'investigation n'ont pas été favorables à la collecte de témoignages sur les viols dans le contexte rwandais, et le Tribunal n'a pas consacré beaucoup d'attention à ce problème.

«Bien que la communauté internationale n'ait honteusement pas réagi au moment le plus fort du génocide, l'aide étrangère a commencé à affluer après que le nouveau gouvernement a pris le pouvoir. Elle s'est essentiellement concentrée sur le système judiciaire et aussi sur les secours aux réfugiés et aux populations déplacées à l'intérieur. Depuis le moi de juillet 1994, la communauté internationale a dépensé approximativement 2,5 milliards de dollars US dans les camps de réfugiés au Zaïre et en Tanzanie, alors qu'elle ne déboursait au même moment que quelques 572 millions de dollars US pour le Rwanda lui-même»¹². Mais, outre au montant destiné aux problèmes liés aux violences sexuelles et nécessaire à l'aide au logement des femmes, à l'obtention

https://www.hrw.org/legacy/french/reports/rwan96/#_Toc16932674

de crédits et aux créations d'emplois et à l'assistance psychologique et sanitaire assez limité, il continue à manquer un programme destiné à améliorer la capacité de la police rwandaise ou celle des inspecteurs de police en ce qui concerne les crimes de viols ou les abus sexuels perpétrés durant le génocide. En outre, l'article 360 du Code Pénal Rwandais de 1977 reconnaît le viol comme un crime passible de 5 ans d'emprisonnement.

En 1998, lors du procès intenté pour complicité de génocide à Jean-Paul Akayesu, professeur puis inspecteur, membre du parti de président et bourgmestre de Taba d'avril 1993 à juin 1994, des témoins affirment et confirment les abus sexuels encouragés par Akayesu. L'accusation d'incitation au viol s'ajoute donc à celle de génocide par incitation directe et publique et, le 2 octobre, Akayesu est condamné à l'emprisonnement à vie. Le 10 août 1998 Pauline Nyiramasuhuko et son fils Shalom aussi, sont accusés de viol ou d'incitation au viol en tant que crime contre l'humanité. Leur proces commence en juin 2001, mais les réquisitoires et les plaidoiries sont prononcées seulement le 30 avril 2009 quand la justice internationale doit encore se prononcer. Le bloc réside en effet à la base, car ils affirment qu'il ne s'agit pas de génocide mais d'un acte de guerre puisque le concept d'ethnie appliqué aux Hutus et aux Tutsis a été introduit par les colonisateurs.

1.3 Un témoignage direct («Panzi»)

Les villages du Kivu sont caractérisés par une richesse de minerais précieux sous forme

de trésors souterrains, allant de l'or aux diamants, qui, malheureusement, au lieu de représenter une manne pour les habitants, finit pour devenir une malédiction. Depuis quinze ans, en effet, des bandes armées faisant partie des multinationales, des pouvoirs occidentaux, d'autres villages africains ou d'élites locales, attaquent le Kivu pour réduire en esclavage la population. Mais l'or et les diamants ne sont pas le seul motif, puisqu'en effet ils ont découvert aussi une grande ressource de coltan, un minerai dont la valeur a grandement augmenté dans les dernières années à cause du développement technologique et de son importance dans la fabrication des téléphones portables. Les multinationales qui l'utilisent sont en effet les plus disparates et elles sont basées au Royaume-Uni, en Belgique, en Allemagne, en Suisse, aux Etats-Unis, en Russie, en Israël, dans des paradis fiscaux des Antilles, mais aussi en Ouganda ou au Rwanda. Par suite de l'esclavage de la population, elles réussissent, en effet, à obtenir des prix presque railleurs pour des minerais tachés de sang mais, ainsi, elles finissent par produire une forme de «capitalisme débridé sans conscience» ¹³. Depuis 1994 il y a eu plus de six millions de morts dans cette région, même à cause du manque de poursuites de la part de la police locale ou de la justice internationale, qui ont laissé les bandes armées libres d'agir. À en payer le prix le plus haut c'est la population locale, qui doit subir des crimes comme incendies, pillages et meurtres, et spécialement les femmes, qui sont, en outre, exposées à des traitements tous particuliers: les envahisseurs utilisent, en effet, les viols et les mutilations génitales à leur égard comme arme pour détruire et soumettre le village entier.

Le docteur congolais Denis Mukwege, fondateur et directeur médical de l'hôpital de

¹³ Dr Denis MUKWEGE, Dr Guy-Bernard CADIÈRE, Panzi, Paris, Éditions du Moment, 2014, page 134

Panzi s'est spécialisé dans le traitement des femmes victimes d'abus sexuels et a décidé d'entreprendre une collaboration avec le Belge Guy-Bernard Cadière, professeur de chirurgie à l'Université libre de Bruxelles, chef de service de chirurgie digestive au centre hospitalier universitaire Saint-Pierre et directeur fondateur de l'European School of Laparoscopic Surgery, pour opérer à quatre mains dans le même hôpital fondé par Dr Mukwege à l'est de la République démocratique du Congo, dans le but de guérir les victimes et aider le pays entier. Denis Mukwege, né le 1 mars 1955 à Bukavu, prend inspiration de son père, l'un des premiers messagers de la foi protestante dans l'Est du Congo, qui s'occupait beaucoup de veuves et d'orphelines et c'est justement l'affinité avec lui que le pousse à embrasser la carrière de médecin et à fonder ensuite son hôpital de Panzi. Une expérience en particulier déclenche sa vocation de médecin. Denis n'a que huit ans quand un jour il accompagne son père à examiner un enfant très malade avec une forte fièvre et des convulsions, mais, malgré son jeune âge, il comprend tout de suite que la situation est sérieuse et il remarque que son père commence à prier pour l'enfant comme si le malade était son fils, mais avec une différence: il ne lui administre pas de médicaments parce qu'en n'étant pas docteur il ne peut pas le faire. Frappé par cette expérience, il décide donc de devenir médecin, «ainsi son père priera et lui il soignera»¹⁴. À quatorze ans il accepte de commencer une formation d'infirmier, mais le long de son parcours il connait un professeur qui ne veut pas qu'il gaspille ses capacités intellectuelles et qui le pousse à finir ses études au lycée scientifique. En 1978, pour étudier la médecine, Denis s'installe donc à Bujumbura, capitale du Burundi, où il entre en contact avec la réalité du massacre commis par les Hutus contre les Tutsis. Il

¹⁴ Dr Denis MUKWEGE, Dr Guy-Bernard CADIÈRE, *Panzi*, Paris, Éditions du Moment, 2014, page 22

commence ses études avec l'intention de devenir pédiatre, mais par suite de sa première mission il décide de changer de direction. En 1983, en effet, terminé ses études à Bujumbura, il retourne au Congo et commence à exercer à l'hôpital de Lemera, où il reste choqué par le nombre de femmes qui allaient se faire soigner. Compris qu'elles avaient besoin d'un gynécologue, il décide de se spécialiser en gynécologie-obstétrique et il part donc à Angers, en France, pour le faire. Pendant cette expérience en France il a la chance d'être initié à une nouvelle pratique médicale: la laparoscopie, qui, dans ce période là, s'agissait simplement de pratiquer une petite incision à travers laquelle le médecin introduisait une sorte de longue vue dans le ventre du patient pour observer les lésions internes.

Une fois spécialisé dans le traitement des femmes victimes d'abus sexuels, il décide de fonder un hôpital près de grandes villes comme Bukavu ou Goma, puisqu'en étant des villes rurales avec un fort traditionalisme, le viol y reste un geste encore inconnu et surnaturel à cause de la sacralité reconnue à la fécondité, et la population a donc besoin d'une figure qui puisse l'aider. Les agresseurs sont normalement des jeunes fanatisés faisant partie de groupes qui revendiquent l'appartenance à une pseudo-armée rebelle et qui, terrorisés parce que par exemple ils ont été obligés à abattre leurs parents ou à les violer, sont dirigés par des seigneurs de guerre qui, en leur faisant un lavage du cerveau et en connaissant les conséquences des violences sexuelles et des mutilations sur les populations, les poussent à les utiliser pour attaquer leur ego. Les femmes finissent, souvent, à la suite des violences sexuelles, pour se trouver toutes seules, puisqu'en effet les maris préfèrent s'enfuir à cause de la honte et elles doivent prendre la voie de l'exil avec leurs enfants. L'hôpital du Dr Mukwege sert donc non seulement pour reconstruire

les corps des victimes, mais il aide aussi les femmes violées à se réinsérer dans la société. Ici, en effet, elles peuvent trouver des docteurs qui éduquent leurs enfants, qui suivent les femmes qui veulent commencer une nouvelle vie et, en outre, qui informent la population du village sur comment réagir face à ces crimes pour les prévenir. Pauline, par exemple, est une jeune congolaise de vingt et un ans qui fut violée, il y a six ans, aux bords de son village. Après le viol elle est trouvée avec les organes génitaux qui se confondent avec le système digestif. Transportée tout de suite à l'hôpital de Panzi, son corps est reconstitué et elle est suivie, pendant des mois, par une équipe qui l'aide dans la cicatrisation physique et mentale. Par conséquent de cette expérience et de l'aide reçu, elle développe enfin un intérêt pour les soins médicaux et elle décide de s'inscrire à l'école de nursing de la faculté de médecine qui se trouve voisine à l'hôpital. C'est un exemple de démarche utilisé par Denis Mukwege: il soutient, en effet, que le travail de son équipe sert non seulement à soigner les victimes à un niveau physique, mais aussi à donner une autre vision de la vie à ces femmes rejetées et à les aider à se redécouvrir et, par conséquent, à se réinsérer dans la société.

Dr Mukwegese trouve en outre, pendant son expérience de médecin, à devoir faire face aux conséquences du génocide des Tutsis du 1994. Les Hutus et les Tutsis vivent, en effet, outre qu'au Rwanda, dans les territoires environnants du Burundi, Ouganda et dans l'Est du Congo. Dans cette occasion, en effet, le viol est utilisé pour la première fois dans la région comme arme de guerre. Des Hutus génocidiaires se refugient au Kivu et, en connaissant seulement la violence, ils soumettent les habitants de cette région au même traitement. Un jour en particulier, Denis Mukwege doit tout à coup entrer en étroit contact avec cette horrible réalité: les troupes rebelles alliées au Rwanda,

en pensant que des militaires hutus étaient soignés dans l'hôpital, décident d'y entrer et de massacrer tous les malades mais aussi le personnel. Denis, à la suite de cette expérience, décide de s'enfuir à Bukavu, où il ne trouve pas une situation meilleure et il reste frappé par l'absence de maternité qui caractérise le village. Il pense donc de créer son propre hôpital dans un terrain vierge dans un endroit nommé Panzi dans le quartier le plus pauvre de Bukavu, puisqu'il devait en effet être facilement accessible aux habitants des campagnes. Au début, l'association suédoise PMU l'aide à construire un premier bâtiment, puis aussi l'Union européenne et l'association anglaise Difid décident d'intervenir et de financer d'autres blocs. L'hôpital arrive enfin à être composé par un ensemble de longues maisons, chacune dédiée à une médecine particulière. Il n'est pas organisé en étages consacrés à des domaines spécifiques, mais, comme d'habitude pour la population africaine, il s'agit de pavillons connectés les uns aux autres par des passages couverts et il est caractérisé par l'absence de salles d'attente et de tickets numérotés. Les familles des patients, ne pouvant donc pas rester dans une salle spécifique pour les attendre, s'assoient sur des bancs devant les salles d'opérations en attendant de recevoir des renseignements sur les opérations de leurs chers.

Outre à tous les pavillons réservés aux médecines particulières, il y a, en outre, un quartier, caractérisé par sa ressemblance aux hôpitaux européens et composé par deux étages en forme de L, des couloirs, de grandes chambres, quelques bureaux et un préau réservé aux femmes au rez-de-chaussée, une cuisine commune et, pour finir, un jardin, qui est réservé aux victimes de viol, qui ont la possibilité d'y rester longtemps après l'opération en attendant de se sentir prêtes à sortir. Les femmes, en effet, dans la majorité des cas, une fois opérées, se retrouvent sans une famille, sans un village et sans

de ressources. Mais ce quartier n'est pas la seule solution pour elles, qui ont en effet aussi la possibilité de rester, avec leurs enfants, dans un centre de réinsertion fondé par la sœur du Dr Mukwege, Zawadi, qui leur offre des aides pour la réinsertion socio-économique et, en particulier, des cours d'alphabétisation. Ce centre de réinsertion, appelé Maison Dorcas, est composé par deux maisons et il a la capacité d'accueillir jusqu'à cent femmes, qui, en plus de la lecture et de l'écriture, ont la possibilité d'apprendre de petits métiers comme la couture, la préparation de jus et d'autres encore qui pourront leur être utiles pour les rendre autonomes financièrement et capable d'entretenir leurs enfants.

En 1999 Denis Mukwege doit soigner à Panzi la première victime de viol et mutilations, qu'il découvrira ensuite être la première d'une longue série. Une fois remarquée en effet la réalité des choses et l'effective présence d'un problème lié à la fréquence des viols subis par les femmes de ce village, il comprend que son hôpital doit être transformé dans un centre spécialisé dans l'accueil des victimes de viol. Le personnel de l'hôpital doit réussir à faire parler les victimes, décrypter les témoignages déformés par le choc et la superstition et circonstancier les viols, puisque il n'est pas suffisant de guérir les victimes physiquement et les renvoyer dans la rue traumatisées, mais elles doivent aussi être aidées à se réinsérer dans la société. Ce type de traitement est appelé par Denis Mukwege «une démarche holistique», qui, comme il affirme dans son livre *Panzi*, implique la chirurgie, le soutien psychologique, la formation professionnelle pour que les femmes deviennent autonomes, la prise en charge de leurs enfants, mais aussi une démarche active dans les villages pour sensibiliser les populations et leur apprendre à entourer les victimes au lieu de les stigmatiser, à les aider au lieu de les rejeter, à ne pas

céder au terrible chantage de ceux qui viennent piller leur sous-sol». Il comprend qu'il y a une multitude d'agresseurs et qu'ils sont des hommes pour lesquels la mutilation des victimes devient systématique parce qu'ils sont bien déterminés à détruire l'appareil génital féminin pour arriver à détruire la société même. Ils sont en effet conscients que les habitants du Congo n'ont rien de matériel à voler et que même s'ils leur détruisent toutes choses matérielles, les congolais vont tout reconstruire. Une fois compris que pour eux l'unique richesse c'est la fertilité, le viol de masse et les mutilations génitales, à travers lesquelles ils rendent les victimes stériles, deviennent l'arme principale pour stigmatiser les femmes, qui finissent ainsi pour perdre leurs maris et pour être isolées par la société entière. Une fois ces crimes commis, la population des village voisins, en craignant de subir la même sort, décide de s'asservir aux ennemis et les enfants orphelins sont réduits en esclavage.

Parmi les témoignages que Denis et son équipe recueillissent, il y a par exemple celui de Noelle Mateso (nom inventé), laquelle, âgée de cinquante ans, est rattrapée dans un village à une centaine de kilomètres de Bukavu par la guérilla des Interahamwe, qui après avoir tué son mari et ses trois enfants, la viole et lui inflige des blessures au niveau génital. L'équipe mobile de l'hôpital de Panzi, attirée par l'odeur, la trouve dans les ruines du village avec «l'anus et le vagin rompu en un seul cloaque, frappée d'incontinence» ¹⁵. Elle est donc conduite auprès du Dr Mukwege qui l'opère et la confie au services sociaux de l'hôpital. Comme elle, des milliers de femmes doivent quotidiennement subir les mêmes traitements.

Les opérations que Denis Mukwege doit effectuer, outre à être très difficiles et à

¹⁵ Dr Denis MUKWEGE, Dr Guy-Bernard CADIÈRE, *Panzi*, Paris, Éditions du Moment, 2014, page 37

nécessiter de grandes ressources médicales, sont toujours différentes. Un des cas les plus complexes, regarde une enfant âgée de dix-huit mois. Cette fille arrive à l'hôpital de Panzi en septembre 2013 avec des lésions du périnée, du vagin, de la vessie et du cul-de-sac de Douglas, une pénétration dans le ventre et une partie des organes internes pendant parmi les jambes. Dr Mukwege procède donc à la réparation des lésions extérieurs et puis, grâce à l'aide du Dr Guy-Bernard Cadière qui utilise la technique de la laparoscopie, ils procèdent à vérifier tous les organes et à réparer les lésions internes aussi. Cette nouvelle technique, emportée à l'hôpital de Panzi par le même Dr Cadière, permet en effet de vérifier les lésions internes grâce à de fins tubes qui sont passés dans de petites incisions et qui servent à introduire une mini caméra et des instruments de chirurgie dans le corps du patient. La laparoscopie, outre à éviter les grandes ouvertures et donc à aider à un niveau esthétique, diminue les menaces d'infection et de complications. C'est pour ce motif qu'elle est appelée «chirurgie minimale invasive». En outre, en étant qu'à Panzi un patient opéré sur deux est séropositif, la laparoscopie permet aussi de protéger les chirurgiens en réduisant les risques de contamination pendant l'intervention. Le Dr Guy-Bernard Cadière, né à Bruxelles en 1956, a en effet contribué à développer ce méthode de chirurgie révolutionnaire et il l'a puis apporté avec lui à Panzi. Il a étudié médecine à l'Université libre de Bruxelles et il est resté deux mois à Bujumbura, capitale du Burundi, pour effectuer son stage de cinquième année de médecine.

Outre à celui pour la médecine, au début de sa carrière, il avait un grand intérêt pour le saxophone, tant qu'il faisait partie d'un groupe et il avait commencé une carrière parallèle. Ces deux activités avaient en effet une caractéristique en commun: comme le

saxophone nécessite des gestes de précision, la manipulation des instruments de chirurgie, et spécialement la laparoscopie, nécessitent adresse et précision. S'entraîner au saxophone l'aidait donc à gagner en agilité des doigts et, par conséquent, à mieux opérer. En outre, cette expérience dans le monde de la musique a eu aussi une autre conséquence positive, puisqu'en effet, en lui apprenant le fonctionnement des médias, elle lui a été utile pour faire connaître les engagements du Dr Mukwege au public francophone.

Mais, en 1989, sa vie, faite de musique et d'hockey, change totalement: il découvre d'être atteint de leucémie et l'unique moyen pour survivre est d'être soumis à une greffe de moelle. Le 9 novembre de la même année, il est fermé dans une bulle stérile de quinze mètres carrés dans laquelle il devra rester pour environ deux mois. Pendant sa permanence dans cette bulle il a l'occasion de réfléchir à propos de la laparoscopie et de formuler des nouvelles théories. Une fois guéri, grâce à ce période de réflexion dans la bulle, sa vie et ses priorités changent et il commence à opérer à l'hôpital Erasme de Bruxelles, où il devient ensuite chef de service, en utilisant toujours la laparoscopie. Il arrive même à fonder l'*European School of Laparoscopic Surgery* et à créer de nouveaux moyens pour rendre l'outil qui pénètre dans l'abdomen aussi articulé qu'une main, en utilisant un robot.

En 2011, en occasion de sa réception du prix Roi Baudoin, Denis Mukwege a l'opportunité de connaître Dr Cadière et, après lui avoir expliqué les problèmes et les difficultés qu'il était en train d'affronter à Bukavu, il a la chance d'assister à une opération faite par laparoscopie. Les deux médecins, en comprenant que cette technique serait la solution parfaite pour la situation à Bukavu, décident d'entreprendre une

collaboration et de ce moment là Dr Cadière se rend à Panzi une semaine tous les trois mois avec sa propre équipe, composée par son fils Benjamin, une instrumentiste belge, une anesthésiste bruxelloise d'origine congolaise et un gastro-entérologue. En comprenant que dans l'hôpital de Panzi ils n'ont pas tous l'équipements que Dr Cadière utilise quotidiennement à l'hôpital Saint-Pierre de Bruxelles, il décide d'y envoyer les instruments pour effectuer la laparoscopie et il en profite aussi pour former des médecins de Panzi à les utiliser. Vue cette absence de matériel, la simplicité avec laquelle Dr Mukwege opère et reconstruit les lésions des victimes de viol avec seulement des ciseaux et un bistouri résulte surprenant aux yeux de Dr Cadière qui développe une grande estime de lui. «La plupart des victimes arrive avec une déchirure du pelvis causés par l'insertion d'un couteau, d'un bâton, ou même d'une balle tirée à travers l'anus»¹⁶ et les médecins doivent réussir à trouver la blessure et la recoudre. Ce type de blessures est très compliqué et, avant de connaître la laparoscopie, Denis avait des problèmes en particulier avec celles situées plus profondément dans le corps de la victime, puisqu'en n'avant pas les instruments pour la localiser et opérer sans ouvrir tout le ventre, il devait courir beaucoup de risques.

La première opération à quatre mains des Drs. Cadière et Mukwege regarde une jeune femme de vingt-quatre ans qui a été kidnappée hors du village par une bande armée qui l'a prise avec une autre femme (qui a puis succombée) et les a utilisées comme esclaves sexuelles et ensuite les a jetées dans une fosse. Elle a réussi à survivre, mais la situation était assez critique, puisqu'en effet il ne s'agissait pas seulement d'une fistule, mais la totalité de la paroi avait été détruite. Un soldat ivre, en effet, lui avait introduit un pieu

¹⁶ Dr Denis MUKWEGE, Dr Guy-Bernard CADIÈRE, *Panzi*, Paris, Éditions du Moment, 2014, page 80

en bois dans le vagin et, puisque à cause des blessures elle dégageait un odeur atroce, ses camarades et lui avaient perdu l'intérêt pour elle et ils l'avaient laissée sur la route près du village comme avertissement aux autres. Une équipe mobile de Panzi, après l'avoir trouvée, l'a recueillie et confie aux Drs. Mukwege et Cadière qui ont découvert que le tissu qui sépare le vagin du rectum avait était complètement détruit. À cause des infections atroces contractées par conséquent de la proximité entre les selles et les muqueuses vaginale, les organes s'étaient adhérés les uns aux autres et les médecins n'arrivaient même pas à avancer la sonde. Avant tout, ils ont donc dû effectuer des adhésiolyses, consistants à décoller les organes, et puis ils ont pu commencer à chercher, en vain, les restes de la paroi qui séparait son vagin de son rectum. Après six heures d'opération ils ont réussi à trouver une solution pour ce cauchemar: ils ont pris quelques centimètres de son colon, qui était l'unique partie de son intestin sain, et l'ont rapproché de l'anus pour remplacer le rectum.

Dans plusieurs cas, les victimes arrivent à l'hôpital de Panzi dans la période dans laquelle Dr. Cadière n'est pas là et Dr. Mukwege et son équipe, en devant l'attendre à cause de la difficulté des opérations, en profitent pour les nourrir et pour soigner, par exemple, les infections, en leur administrant des antibiotiques sur ces entrefaites.

Un problème plus grand encore arrive quand une femme se découvre enceinte à cause du viol, puisque outre à la honte pour le viol subi, elle doit subir aussi celle pour le fait qu'elle va donner la vie à l'enfant de l'ennemi. Mais, même si cet enfant représente la honte de ce que cette femme a subi et sera objet de rejet de sa communauté, l'avortement ne fait pas partie des mœurs au Congo et on préfère le donner en adoption. Cette solution a été en effet très utilisée autrefois en Afrique et les enfants adoptés

devenaient puis égaux des enfants biologiques, mais, malheureusement, elle a subi un ralentissement ces derniers temps puisqu'en effet, à cause de la guerre, les familles n'ont plus la possibilité de prendre en charge de nouveaux enfants qui finissent donc par vivre une situation nouvelle dans le Kivu: celle de petits mendiants. La condition des enfants n'est pas la seule à avoir subi une aggravation: la population a, en effet, décidé de migrer vers la ville, mais au lieu d'y trouver la sécurité, les gens ont dû affronter pauvreté et pollution. La nature et les femmes de la région du Kivu ont fini pour subir le même traitement: elles étaient magnifiques et on les a transformées en cloaques.

Depuis 2006, des équipes mobiles organisées par Denis Mukwege et constituées par une vingtaine de personnes reparties en trois ou quatre groupes, se rendent dans les villages isolés pour parler avec les habitants à propos des conséquences des violences sexuelles et inviter les femmes violées à se rendre à l'hôpital de Panzi pour se faire soigner. Ces équipes ont quatre mission: se rendre où ils ont identifié des femmes qui doivent être aidées; former des infirmiers dans les villages pour qu'ils puissent donner un premier aide aux victimes; informer la population pour prévenir ce problème et, enfin, rendre visite aux anciens patients de l'hôpital de Panzi. Malheureusement, elles ne sont pas toujours bien vues et elles doivent affronter aussi des difficultés: par exemple, elles ont souvent reçu des menaces et elles ont été arrêtées par des groupes armés. Ce type d'équipes cherchent en outre à sensibiliser la population et à changer la vision patriarcal, dans laquelle la femme a une position d'infériorité par rapport aux hommes, qui caractérise cette société. Depuis dix ans, cette action a apporté des changements et des améliorations dans la condition de beaucoup de victimes qui ne sont plus rejetées par leur famille et leur communauté, mais au contraire elles sont accueillies avec chaleur

par leurs proches qui se démontrent prêts à les aider. Malheureusement, l'action des équipes ne réussit pas à sortir un résultat positif sur tous les hommes et l'aide aux femmes n'arrive pas de toutes les parties. La police, par exemple, et en particulier le commandant de la police pour le Sud-Kivu et le gouverneur de province les premiers, ne considèrent pas le sort des femmes une priorité et ils arrivent même à douter de la parole des victimes. À ce propos Dr. Cadière soutien que tout prend naissance dans la peur que les hommes ont des femmes, puisqu'ils savent qu'elles ont une intelligence plus développée et, à cause de cela, ils ne les comprennent pas et donc ils les craignent. Ce type d'hommes voit l'honneur de la famille ou du mari dans la soumission des femmes et, outre à les soumettre à une surveillance étroite, ils incitent au trafic humain, aux crimes d'honneur, au mariage forcé et précoce, aux sévices domestiques, au viol collectif et aux mutilations génitaux. Ce problème est donc banalisé à cause de l'appropriation collective et sociale de leur corps. L'indépendance financière de certaines femmes crée, en effet, des problèmes à l'intérieur de leur foyer, puisque les maris comprennent qu'ils ont perdu le contrôle économique de leur femme et que par conséquent le pouvoir peut leur échapper. Ils ne comprennent pas qu'au contraire, en établissant une relation d'équité, la société gagnerait un grand bénéfice, puisqu'en effet les femmes ne pensent pas seulement à elles-mêmes, mais aussi à leurs enfants, leur famille et à la société et grâce à leur force elles seraient capables de porter des changements publiques et sociaux. Elles sont capables d'incarner un pouvoir collectif que ce n'est pas sur les autres comme celui des hommes, mais pour les autres.

Au Kivu les femmes ne sont pas les seules victimes. Outre aux femmes violées, on doit donner une certaine importance aussi aux hommes qui doivent être spectateurs de ce

que leurs femmes subissent et ils arrivent à être massacrés et tués s'ils cherchent à les défendre ou même à être épargnés pour les faire vivre avec la honte d'avoir été faibles et de n'avoir pas réussi à les protéger.

Les viols et les pillages au Congo sont des habitudes qui n'avaient jamais été utilisées avant et c'est pour ce motif que ce phénomène devrait nous faire réfléchir puisque, comme il a été importé au Kivu, il peut l'être aussi en Europe, par exemple. En faisant terminer la tragédie du Kivu on pourrait démontrer que l'humanité n'accepte pas ce type de comportement. Tous les problèmes prennent naissance dans le grand pouvoir des multinationales qui, en étant les seules à avoir la possibilité d'équiper des laboratoires, d'organiser des conférences et de communiquer à propos des nouvelles découvertes, peuvent contrôler notre futur. Tout cela devrait donc nous pousser à décider si vivre dans une dictature des multinationales guidées par le seul profit ou dans une politique tournée vers l'intérêt général.

1.4 Violences sexuelles en Algérie

Le problème des violences sexuelles commises à l'égard des femmes en temps de guerre n'afflige pas seulement l'Afrique noire, mais aussi d'autres pays comme, par exemple, l'Algérie.

La femme algérienne est soumise à un statut tout particulier et, même si dans la sphère publique elle a réussi à conquérir une certaine liberté, dans la sphère privée, elle reste encore subordonnée à l'autorité de son mari. En effet, même si les femmes algériennes,

grâce à leur participation à la guerre pour la libération du pays, avaient réussi à conquérir une certaine liberté et un certain pouvoir, elles ont ensuite été renfermées dans leur condition de «mineurs». «Dans la sphère privée elles sont quotidiennement soumises à une multiple violence: celle de leurs maris ou de leurs familles, celle des autorités, celle des groupes armés pro-gouvernamentaux, celle des islamistes, mais aussi celle d'une loi qui les rend inférieures aux hommes»¹⁷.

En revenant à l'histoire et aux racines du discours précédant, en 1954, des nationalistes algériens, principalement faisant partie du Comité révolutionnaire d'unité et d'action et ayant fondé, le 10 octobre 1954, le Front de libération nationale (F.L.N.), commencent une guerre contre la France. Le 1er novembre 1954, en effet, éclate en Algérie une insurrection ayant pour but d'obtenir l'indépendance du pays colonisateur: la guerre d'Algérie. Lors de cette guerre, la France commit beaucoup d'atrocités et les méthodes violentes, comme la torture ou la répression de la population civile algérienne, sont presque à l'ordre du jour. Mais, l'atrocité la plus tue et cachée, aussi bien par les auteurs que par les victimes, est celle des abus sexuels commis par les soldats français à l'égard des femmes algériennes. La guerre d'Algérie, en effet, n'implique pas seulement les hommes, mais la population entière et, donc, aussi des femmes doivent s'engager. Entre 1954 et 1962, environ 11000 algériennes (chiffre du recensement proposé par la chercheure Emilie Goudal) ayant généralement moins de 30 ans, accomplissent beaucoup de missions et s'engagent pour aider leur maris, pères, frères et amis à se battre contre les soldats français. Même si le F.L.N. n'est pas très favorable à leur présence dans les combats, et préférerait qu'elles se consacrent à soigner, ravitailler et

¹⁷ Cfr. Karima GUENIVET, Violences sexuelles, La nouvelle arme de guerre, Paris, Éditions Michalon, 2001, page 126

héberger les hommes, ou, à l'occasion, même à participer à l'organisation civile du peuple et à jouer le rôle d'agents de liaison, elles finissent par entrer à plein titre à participer à la guerre et elles arrivent même à constituer des cellules féminines. À la suite des activités qu'elles finissent par accomplir lors des combats, il y a un grand changement dans leur vie, puisqu'en effet ces femmes ne sont plus cachées et désexualisées, mais, au contraire, elles deviennent séductrices, habillées à l'européenne et la sphère privée subit, en outre, une perte d'inaccessibilité de la part de tout homme étranger. À ce propos, Djamila Amrane montre comment la guerre «provoque une évolution des comportements puisque les courses, traditionnellement dévolues aux hommes, sont progressivement faites par les femmes chargées non plus seulement de cuisiner mais aussi d'acheter la nourriture» Pour les soldats français, les femmes algériennes deviennent donc des ennemies à combattre et, à la suite de cela, elles sont suspectées, fichées, arrêtées, interrogées, assignées à résidence ou exécutées.

Même s'ils ne reçoivent ni ordres explicites, ni écrits à ce propos, les violences sexuelles à l'égard des algériennes assument un caractère massif en Algérie entre 1954 et 1962. Les femmes algériennes sont en effet soumises aux violences sexuelles dans les villes mais surtout dans les campagnes, où les soldats, ayant pour objectif principal «le défoulement de la soldatesque», utilisent ces violences pour obtenir leur but. L'utilisation du viol de la part des français devient, en outre, plus fréquente et commune vers la fin de la guerre et, en particulier, en occasion de l'opération Challe, menée en Algérie entre 1959 et 1960 pour chercher à soumettre l'Armée de libération nationale (ALN).

¹⁸ http://www.cairn.info/revue-vingtieme-siecle-revue-d-histoire-2002-3-page-123.htm

Des témoins sont même arrivés à affirmer que les prisonniers torturés étaient presque toujours des femmes et qu'environ neuf détenues sur dix, en fonction de leur âge et de leur physique, ont en outre été victimes d'abus sexuels. La plupart des femmes algériennes détenues, outre à être interrogées quotidiennement, dans plusieurs cas, étaient aussi laissées agoniser dans une cave et torturées quotidiennement à l'eau salée et à coups de pioche dans les seins. Elles deviennent des ennemies à part entière et le viol, commis aussi bien avant d'être arrêtées, qu'au moment de l'arrestation, que durant leur détention dans les centres dépendants de l'armée, devient une véritable arme de guerre. Les agressions à l'égard des femmes commencent avec des insultes et des obscénités et elles continuent ensuite par «la gégène, et la baignoire, et là, quand la femme est ruisselante, hagarde, anéantie, on la viole» Elles sont utilisées pour terroriser un prisonnier, ou principalement une prisonnière, et pour chercher donc à les faire parler, mais aussi dans le but de marquer définitivement, de manière invisible, les victimes et leurs proches. Toutefois, le but principal de ces violences sexuelles n'est pas en effet de faire parler les victimes, mais de démontrer qui détient le pouvoir.

Dans cette période, les hommes algériens sont considérés par les Français comme des sous-hommes, et la considération qu'ils ont des femmes algériennes est encore pire: elles sont considérées même pire que des chiens. Mais les causes des violences ne se trouvent pas seulement dans le racisme mais aussi dans l'isolement, dans l'ennui à devenir fou, dans les beuveries et dans l'effet de groupe. Les abus sexuels commis donc par les soldats français peuvent être de différents types et, par exemple, les femmes sont soumises en particulier au viol prémédité, accompli pendant la nuit par un petit groupe

¹⁹ http://ldh-toulon.net/le-tabou-du-viol-des-femmes.html

de soldats qui abandonnent le poste corrélatif pour se rendre, avec leurs complices, dans les mechtas des régions rebelles, ou, plus fréquemment, au viol opportuniste, accompli par des soldats qui l'utilisent comme accompagnement des opérations militaires dans le but de détruire l'organisation politico-militaire des ennemis et, par suite de cela, de les contrôler. Les objets les plus fréquemment utilisés par les soldats français pour commettre aussi bien des violences sexuelles à l'égard d'une seule femme que des viols de type collectif, dans lesquels ils se succèdent sur le corps des femmes et se surveillent à tour de rôle, et pour soumettre les algériennes à des pénétrations violentes, sont les bouteilles, les morceaux de bois, des objets contondants ou même l'électricité.

Une autre caractéristique importante à considérer à propos de ces violences, est la capacité des soldats français de les utiliser pour atteindre, outre les femmes algériennes en attentant à leur capacité de filiation, aussi les valeurs fondamentales de leurs groupes et, en particulier, de figurer comme une sorte d'humiliation et de perte d'honneur pour les hommes qui sont les détenteurs de l'autorité et du code d'honneur de la famille et du clan. Les abus sexuels, peuvent, en outre, être suivis par des violences commises par les agresseurs aussi bien sur les femmes violées elles-mêmes, que sur leurs proches. Le but des forces de l'ordre françaises est, en effet, d'utiliser les femmes pour faire l'Algérie française. En cette occasion, le F.L.N., explique donc aux femmes des villages de Kabylie attaqués par les Français que, même selon le Coran, «leur combat à elles consistait précisément à accepter l'outrage, non à le rechercher spécialement, mais à le subir et à s'en moquer (...). Au surplus, il est recommandé de ne pas parler de ces choses, de ne pas laisser croire à l'ennemi qu'il a touché la chair vive de l'âme Kabyle si l'on peut dire, de se comporter en vrai patriote qui subordonne tout à la libération de la

patrie enchaînée». 20

À la fin de la guerre, différemment de ce qui se passe en Afrique par exemple, les Algériens décident de tout oublier et, à la suite de cela, les maris ne veulent pas divorcer de leurs femmes; les jeunes filles sont mariées et, pour ne faire pas naître d'enfants de ces viols, les victimes sont soumises à l'avortement. Les Algériens, en outre, pour mieux oublier ce qui s'est passé, décident de ne jamais écrire des rapports étendus à propos des violences sexuelles commises pendant la guerre d'Algérie et les seules données écrites à ce propos se trouvent dans quelques rapports du Procureur général d'Alger au Garde des Sceaux à propos d'affaires de viols dénoncées à l'autorité judiciaire et dans des dossiers d'action publique plutôt maigres.

Mais la période de la guerre d'Algérie n'est pas la seule dans laquelle les femmes algériennes doivent subir des violences. Dans les années 1970, en effet, débute en Algérie une vague de violences fondamentalistes à l'égard des femmes algériennes, qui prend racine dans une progressive émergence de la question des femmes et qui devient une préoccupation centrale de la doctrine politique islamiste. Les factions armées du GIA, du GSPC et du AIS, utilisent en effet la violence à l'égard des femmes comme partie intégrante de leur lutte contre un gouvernement séculier et un combat spirituel contre une population «d'apostas». Les femmes sont donc soumises à des violences aussi bien dans leur vie privée, que dans leur vie publique. Toutes femmes qui ne se comportent pas conformément à celle qui est considérée par les hommes une bonne conduite, sont prises par cibles. Non seulement elles sont attaquées durant leur travail par des hommes qui leur lancent des pierres ou qui attaquent les usines dans lesquelles

_

²⁰ José CUBERO, La femme et le soldat, Viols et violences de guerre du Moyen Âge à nos jours, Paris, Imago, 2012, page 288

elles sont employées, mais, en outre, il leur est interdit d'entrer dans les résidences universitaires ou dans les écoles mixtes. En outre, les filles mères sont frappées, les veuves suspectées et celles qui ne vivent pas sous l'autorité d'un homme sont fustigées. La femme finit donc par être diabolisée et par acquérir une position de cible pour ce qui concerne l'Islam politique. À la suite de cette vision négative de la femme algérienne, «une liste de règles qu'elle doit respecter est rendue publique et éplingée à la porte des tmosquées:

- le port du voile est obligatoire;
- elles doivent aller dans les écoles pour filles et non mixtes tout en évitant certaines classes comme les sciences naturelles et la gymnastique (l'épanouissement corporel et l'étude du corps humain sont proscrits);
- elles ne doivent pas travailler en dehors du foyer car c'est contre nature et si, pour des raisons économiques elles y sont forcées, elles doivent être séparées des hommes sur leur lieu de travail afin d'éviter toute ambiguïté.»²¹.

D'autres, comme par exemple «l'interdiction d'aller aux bains maures, les hammams, mais aussi le port obligatoire d'une robe, comprenant un trou, dans le style victorien, lors des rapports conjugaux, sont ajoutées successivement»²².

Pour ce qui concerne la vie privée, la stratégie des factions armées consiste en cacher les viols sous des mariages temporaires et forcés, ou «mutaa», suivis, souvent, par la meurtre des victimes. Ces violences sexuelles, en Algérie, peuvent être généralement de trois types: le viol, le mariage forcé ou esclavage sexuel et les mutilations, qui suivent

²¹ Karima GUENIVET, Violences sexuelles, La nouvelle arme de guerre, Paris, Éditions Michalon, 2001, page 142 $\,^{22}$ Karima GUENIVET, Violences sexuelles, La nouvelle arme de guerre, Paris, Éditions Michalon, 2001,

généralement les viols. Elles finissent, souvent, par être égorgées ou décapitées, leur tête étant exhibée en place publique comme exemple pour dissuader les autres de s'écarter du chemin tracé.

Les mouvements armés suivent des fatwas, lignes de conduite politiques édictées par des religieux, qui leur donnent une certaine légitimité et, même si quelque fois elles ne leur donnent pas l'ordre explicite de violer les femmes, mais seulement de capturer les femmes désignées comme des «sébias» et de le tuer, ils savent que le viol est implicitement compris dans les autres ordres. Le viol fait donc partie du mode d'action de ces groupes et, comme l'écrit Karima Guenivet dans son livre Violences sexuelles, il trouve une légitimité dans leur interprétation des textes sacrés. En septembre 1996, par exemple, la fatwa de l'émir du GIA, Antar Zouabri, appelle à l'enlèvement de femmes. L'émir invite la population à choisir son camp et à abandonner les lieux fréquentés par les hommes en arme. Cette fatwa invite à l'application de la loi divine envers les ennemis, en désignant «la mise à mort, l'expropriation, «ghamina», et l'enlèvement de leurs femmes qui deviennent ainsi des «sabayas» ou «sébias», des esclaves ou des captives»²³. Même si le viol est interdit par l'Islam, les hommes des factions armées continuent donc à le pratiquer au nom de leur djihad, avec le but et l'espérance d'obtenir la légitimation de leurs actes et la miséricorde de Dieu. La religion est donc utilisée pour galvaniser les foules à des fins politiques. Les femmes sont, en effet, frappées par conséquent de leurs caractéristiques intrinsèques en tant que femmes: leur féminité, leur maternité ou leur relation avec un groupe faisant partie du conflit. Mais Pierre Bourdieu, en affirmant: «la femme est opprimée cela se voit tous les jours. Dès sa naissance elle

²³ Karima GUENIVET, Violences sexuelles, La nouvelle arme de guerre, Paris, Éditions Michalon, 2001, page 146

est accueillie sans joie. Jusqu'à son mariage elle est considérée comme une bombe à retardement qui peut perturber l'ordre patriarcal»²⁴, démontre comment l'ordre patriarcal arabe a outrepassé la volonté du Prophète, qui affirme que «toute violence commise contre une femme est le signe d'un homme rempli de bassesse et de médiocrité»²⁵, et a dépassé l'application du Coran. L'Islam et la culture arabo-musulmane considèrent la pureté virginale comme une fierté aussi bien pour la personne concernée, que pour sa famille. En effet, puisque le sexe avant le mariage est interdit et est source de honte, la virginité représente un symbole d'honneur et les hommes des factions armées décident d'utiliser la pratique du viol en connaissant parfaitement la portée et les conséquences de leurs gestes. La femme finit donc pour représenter pour les islamistes un objet de cristallisation de toutes leur peurs et elle vient instrumentalisée en la transformant dans la cible à exterminer pour détruire aussi leurs peurs.

Ils existent quatre types de femmes dans l'Islam, toutes symptomatiques du contexte de violences sexuelles massives: les femmes pures, ou femmes du Prophète qui servent de modèle; les épouses, qui se confondent avec leurs maris; les «sébias», qui sont des captives, des esclaves et les «hourries» qui représentent les vierges trouvées en récompense au paradis. Les femmes du Prophète représentent un modèle de vertu à suivre. Elles portent le voile non comme punition, mais pour protection: il sert en effet à les faire reconnaître de tous et les préserver des attentats à la pudeur et des violences des Islamistes. Elles représentent donc l'idéal d'une femme religieusement correcte. Les femmes épouses se confondent avec leurs maris qui les protègent et à qui elles

_

²⁴ La domination masculine, Seuil, Paris, 1998 et Sociologie de l'Algérie, PUF, 1958(Karima Guenivet, Violences sexuelles, page 147)

²⁵ Karima GUENIVET, *Violences sexuelles, La nouvelle arme de guerre*, Paris, Éditions Michalon, 2001, page 153

appartiennent. En étant mariées à des infidèles ou en ne pratiquant pas elles-mêmes, elles doivent donc être punies ou sauvées. Pour ce faire et en considérant que, comme l'affirme Grotius, le viol de la femme gêne plus l'homme auquel elle appartient que la femme elle-même en tant qu'être humain, elles finissent par devenir les cibles de certaines groupes qui les utilisent pour atteindre l'honneur de leur maris. Les femmes des membres du gouvernement sont donc attaquées par les mouvements d'insurrection et vice versa les femmes des membres du GIA ou du FIS, sont attaquées par des miliciens. Les femmes devient, en fait, le champ de bataille d'un conflit entre les forces gouvernementales et les mouvements d'insurrection et les femmes enlevées deviennent donc des «sébias». Les «hourries» sont, au contraire, des vierges qui servent comme récompense au paradis pour les bons musulmans. Elles symbolisent en effet «l'idéal féminin dans son sens le plus lyrique. Celui de la femme soumise au bon plaisir de cet homme»²⁶.

Ensuite, à partir des années 1980, ces groupes d'hommes deviennent pesamment armées, par suite des pillages commis de dépôts d'armes et de munitions de l'armée ou des postes de police, et la violence de leurs actions enregistre une augmentation.

Du début du conflit jusqu'en 1994, par suite de l'arrêt du processus électoral et de l'augmentation de la clandestinité, la violence commise par les terroristes devient systématique. En 1994, à travers une déclaration publiée par le canal médiatique Alansar, le Groupe Islamique armé ajoute aux catégories des cibles déjà définis, comme par exemple les femmes qui travillent, qui ont des liens de parenté avec des membres des forces de sécurité, qui ont un habillement non conforme, qui ne portent pas le

_

²⁶ Karima GUENIVET, Violences sexuelles, La nouvelle arme de guerre, Paris, Éditions Michalon, 2001, page 150

foulard ou «hidjab» ou qui fréquentent l'école, toutes les femmes qui apparaissent en public sans voile, comme des nouvelles et potentielles cibles militaires. Ils utilisent, en fait, des prétextes pour justifier les violences commises à l'égard des femmes.

À partir de 1994, les campagnes deviennent le principal théâtre de la lutte armée et la violence, par suite d'une intensification, frappe surtout beaucoup de villages, qui sont massacrés, et de femmes, qui sont enlevées devant leur famille et ensuite violées et tuées.

En 1995, les groupes armées ajoutent aux «classiques» violences commises à l'égard des femmes, une pratique utilisée en Asie: le mariage temporaire ou de plaisir, avec le but d'une systématisation des violences sexuelles. Le mutaa ou mariage de plaisir est, en effet, un mariage temporaire, c'est à dire «un contrat à durée déterminée», utilisé pour légaliser l'adultère et le viol interdits par l'Islam. Les rapports sexuels hors du cadre du mariage sont considérés comme un crime et le mutaa permet donc à un homme d'avoir une femme pour un temps limité. Ce type de prostitution cachée sous forme de mariages de plaisir a été emporté en Algérie de l'Iran en 1994 et présente en outre des avantages par rapport au mariage traditionnel: il n'oblige pas l'époux à prendre en charge économiquement sa femme et il dispense «de walimah» ou repas de noce; il ne nécessite pas de témoin et les époux peuvent réciter seuls la «faitha», la première sourate du coran prononcée lors du mariage. Beaucoup d'hommes présentent une certaine ignorance pour ce qui concerne les textes et c'est pour ce motif qu'ils croient que le mutaa soit vraiment légal. Certain d'entre eux, en outre, pensent qu'en épousant une femme considérée mauvaise, ils l'aident à racheter son âme et que, donc, en étant des bons musulmans ils ont l'obligation de le faire. Une fois terminée la durée du contrat les époux redeviennent libres, mais ils doivent attendre trois mois avant de se remarier pour s'assurer que la femme ne soit pas enceinte. Les femmes, dans le cadre du mariage de plaisir, sont souvent mariées de force à des terroristes, violées et mises enceintes pour aider à la reproduction de bons musulmans. Elles ne peuvent pas se rebeller parce que cela signifierait la mort pour elles-mêmes, mais aussi pour leur famille. Les terroristes arrivent partout et à toutes les femmes, puisqu'en effet le mariage forcé est devenu un moyen de chantage et ils cherchent à étendre autant que possible leur influence. Les victimes sont souvent emmenées hors de la ville, où elles sont utilisées comme esclaves sexuelles par un ou plusieurs combattants. Ces kidnappings ont lieu surtout dans les zones rurales, où beaucoup de familles se sont donc vues obligées d'envoyer leurs filles à la ville, afin de les protéger d'une éventuelle agression sexuelle. Les témoignages à ce propos sont, à cause de la honte causée par le viol dans une culture dans laquelle l'hymen est sacré et de l'absence d'organisme soutenant les victimes, très limités. Pour ces femmes, en effet, la rupture de l'hymen peut causer un célibat à vie, un mariage non voulu ou, même, la prostitution, et elles cherchent donc à en parler le moins possible. Une jeune femme de 22 ans, par exemple, enlevée en 1994, a raconté qu'un groupe de terroristes est allé chez elle et ils ont dit à son père qu'ils voulaient l'épouser et, même si son père et elle ont refusé, ils ont récité la «faitha». Ensuite, deux d'entre eux l'ont prise et l'ont mise dans une voiture en direction de la montagne. Entre-temps, d'autres membres du groupe sont restés chez elles pour menacer son père pour qu'il ne les dénonçât pas à la police. Une fois arrivés dans une maison en terre, un de ces terroristes lui a dit qu'il était sont époux et ensuite a cherché, sans y arriver, à la violer. En colère par le comportement de la jeune femme qui, selon eux, lui avait jeté un sort, ils l'ont ramenée chez elle et ils ont traité ses parents de sorciers. Les forces de sécurité, ensuite, ont fait sauter la maison en disant qu'ils avaient hébergé des terroristes.

Une autre femme, étudiante en journalisme, raconte qu'elle a été enlevée en mai 1995 lors de sa sortie de l'université. Trois hommes l'ont prise et, une fois montée dans la voiture, ils lui ont bandé les yeux et ils l'ont emmenée dans une ferme isolée située à deux heures et demi de la capitale. Ensuite, ils lui ont annoncé son prochain mariage avec l'un d'entre eux et ils l'ont violée, frappée et brûlée avec des cigarettes jusqu'à épuisement. Quand elle a repris connaissance, elle était à l'hôpital, où elle avait été emmenée après l'avoir retrouvée au bord d'une route en dehors d'Alger.

Mais les femmes ne doivent pas subir seulement les comportements des factions armées, puisqu'en effet elles sont utilisées aussi par les milices et les forces gouvernementales dans le but débusquer leurs maris, frères ou fils. Ces viols ne sont pas des actes commandités ou projetés, mais ils accompagnent souvent les actions de certains hommes que, à la recherche des maquisards, les utilisent pour instaurer la terreur dans la population et pour obtenir des informations. Les miliciens des armes gouvernementales, ont profité des armes et de la totale impunité qui les accompagnent pour aller bien outre leur vrai rôle et punir des femmes faisant partie des populations considérées comme proches des islamistes. Les forces de l'ordre exploitent en effet les corps des femmes et ils utilisent en particulier les exactions, les violences sexuelles et des exécutions sommaires pour vendre une politique dans les pays Européens.

L'État commence par nier l'existence de ce type de milices, mais finit ensuite, en 1995, par encourager leur création. Il est en outre aidé dans sa mission par la télévision algérienne qui représente ces hommes comme des héros et des patriotes désintéressés et

qui diffuse des annonces publicitaires invitant les hommes à se regrouper sous la devise «rijal khuliqu lil watan» (hommes nés pour la patries). Les forces de sécurité officielles aussi, prennent partie dans cette soumission et violation des corps féminins et même, au moment où les femmes se rendent au commissariat pour dénoncer la disparition de leurs fils ou maris, ils s'en profitent et ils les violent. Le viol finit donc pour devenir un acte systématique pendant les interrogatoires et les arrestations. Mais, même si en 1997, les autorités doivent reconnaître les violences commises par les milices, elles se limitent à les minimiser.

CHAPITRE 2

VIOLENCE PSYCHOLOGIQUE À L'ÉGARD DES FEMMES

2.1 Qu'est-ce que c'est la violence psychologique?

Quand on pense à la violence on s'imagine tout de suite des coups subis physiquement par une victime, mais en réalité il n'est pas le seul moyen de commettre de la violence à l'égard d'une autre personne et il y a aussi un autre genre de violence qui peut être même plus marquante: la violence psychologique. Cette forme de violence est caractérisée par un comportement d'un individu à l'égard d'un autre, le premier étant moralement agressif à travers des paroles ou des actes. «Le droit français (LOI n° 2010-769 du 9 juillet 2010, applicable en octobre 2010) définit la violence psychologique en «des actes répétés, qui peuvent être constitués de paroles et/ou d'autres agissements, d'une dégradation des conditions de vie entraînant une altération de la santé physique ou mentale»²⁷.

Par suite du fait que la violence psychologique ne laisse pas de signes sur le corps, c'est la forme de violence la plus méconnue et la plus difficile à identifier. Cette forme de violence est utilisée pour démolir l'identité de la victime et pour arriver donc à la soumettre et à la dominer en provoquant en elle un sentiment d'infériorité, d'incapacité ou d'incompétence. Pour ce faire l'agresseur peut utiliser l'intimidation, la manipulation et la menace, mais aussi de simples regards. Il s'agit d'une forme de violence intentionnelle qui est toujours présentée à la victime comme due à son attitude. Elle

²⁷ https://fr.wikipedia.org/wiki/Violence_psychologique

commence souvent dès le début de la relation, que ce soit d'amour ou de travail, entre l'auteur et la victime et elle est cachée dans un climat de séduction, de protection, ou de nécessité pour le bien de la victime. Même si la victime comprend que ces traitements sont injustes et anormale, elle est convaincue, par le comportement de l'auteur et par des stéréotypes véhiculés par la société, qu'elle ne doit pas se défendre. Au fur et à mesure que l'engagement des deux sujet dans la relation ou dans le travail augmentent, les violences aussi s'intensifient.

Les victimes majeures de ce type de violence sont les femmes et aujourd'hui, selon une « enquête nationale sur les violences envers les femmes en France de 2000, environ 8% de la population féminine en est assujettie à des degrés plus ou moins graves » ²⁸. Mais en 2010 une première victoire à été enregistrée à ce propos, puisqu'en effet les violences psychologique sont devenues un délit au même titre que les violences sexuelles ou physiques, la peine maximale étant de trois ans d'emprisonnement et de 75.000 euros d'amende.

Mais la violence psychologique n'est pas une vague née dans ces dernières années puisqu'en effet elle peut être individuée aussi dans les romans des XVIIIème et XIXème siècles, quand la condition des femmes était très difficile et les écrivains utilisaient leurs œuvres sous forme de dénonce pour chercher à réveiller l'âme humain de leurs lecteurs et à en provoquer une réaction.

²⁸ http://www.elle.fr/Societe/Les-enquetes/Les-violences-psychologiques-au-sein-des-couples-1608514

2.2 La condition des femmes au XVIIIème siècle et leur représentation dans les œuvres de Voltaire

Au XVIIIème siècle, la mentalité des personnes est forgée par des croyances anciennes qui, en particulier, soulignent la création de la femme à partir de l'homme et à cause desquelles les hommes pensent que les femmes doivent être leur redevables et, en tant que telles, soumises à leur volonté. Elles sont en effet considérées la cause de plusieurs maux caractérisant la société, en partant d'Eve qui a signé la vie humain en incitant Adam à manger le fruit et en arrivant aux femmes de ce temps-là qui, à cause de leur être tentatrices et fatales, sont considérées la cause de nombreux malheurs.

La vision des femmes dans cette période-là est celle d'individus caractérisés par une infériorité tant intellectuelle, que physiologique. À cause de cette même infériorité elles doivent donc se limiter, en tant que mères ou épouses, à l'activité domestique, loin des fonctions sociales et, à la suite de tout cela, elles finissent par se voir dépouillées de leur individualité. «La femme est donc le principal pilier du foyer, l'homme en est le principal jury»²⁹.

Les racines de cette inégalité peuvent être reconnues dans un manque d'éducation des femmes, qui doivent en effet se contenter d'une façon de les éduquer différente de celle réservée aux garçons. Cette limitation dans leur éducation les porte à être définies par leur ignorance et leur coquetterie et elles sont donc traitées en objets, utiles seulement à satisfaire les désirs des hommes, qu'ils soient leurs maris ou leurs amants, et, en tant que telles, elles sont reléguées au second plan.

-

²⁹ http://femme-et-sciences.e-monsite.com/pages/la-place-des-femmes/la-place-des-femmes-dans-la-societe html

Un écrivain de cette période, Voltaire, ayant remarqué cette soumission des femmes de son temps, a décidé d'utiliser ses œuvres pour représenter et dénoncer cette vague de violence à l'égard du monde féminin. Le premier roman écrit par le philosophe François-Marie Arouet, nommé Voltaire, et portant sur ce sujet que j'ai décidé d'analyser est *Candide*, un conte philosophique écrit par Voltaire et paru à Genève en janvier 1759.

L'oeuvre Candide raconte l'histoire d'un enfant naturel, qui s'appelle justement Candide, qui vit au château du baron de Thunder-ten-tronckh, en Westphalie, une région de l'Allemagne de l'ouest, et qui est éduqué par le philosophe Pangloss. Un jour Candide, par suite d'un baiser donné à sa cousine Cunégonde, est chassé du château et il se retrouve donc, pauvre et seul, à entreprendre un long chemin initiatique. Durant son chemin il est enrôlé de force dans les troupes bulgares mais, en assistant à la guerre entre les Bulgares et les Arabes, il décide de s'enfuir. Il arrive en Hollande où il est recueilli par Jacques l'anabaptiste, qui lui donne à manger et de l'argent. Un jour il a même la chance de rencontrer Pangloss à nouveau qui, défiguré par la vérole, lui apprend la destruction du château de Thunder-ten-tronckh et la mort de ses habitants, comprise, en particulier, celle de Cunégonde qui, avant d'être tuée, avait même été violée par des soldats bulgares. Candide et Pangloss partent donc à Lisbonne avec Jacques qui, malheureusement, meurt noyé durant une tempête. À leur arrivée à Lisbonne, un violent tremblement de terre se produit et les deux compères sont victimes d'un autodafé durant lequel ils sont déférés à l'Inquisition pour des discours subversifs: Pangloss est pendu et Candide est flagellé. Candide est ensuite trouvé et soigné par une vieille femme qui lui présente une jeune belle femme qu'en réalité il connaissait déjà: Cunégonde. Elle lui raconte donc son histoire et elle lui explique que, outre à avoir été effectivement violée, elle a ensuite été éventrée. Miraculeusement survécue, elle est enfin devenue la maîtresse d'un grand inquisiteur de Lisbonne et d'un riche juif: Don Issachar. Candide et Cunégonde sont ensuite découverts par Don Isacchar et Candide tue donc aussi bien Don Isaccaìhar, que le Grand Inquisiteur. Les deux hommes tués, il décide de s'enfuir avec Cunégonde et avec la vieille servante en direction de Cadix, en Espagne. Ils s'embarquent ensuite sur un bateau en direction Buenos-Aires et quand ils y arrivent ils demandent d'être mariés, mais ils sont bientôt reconnus comme les tueurs du Grand Inquisiteur et ils doivent donc se séparer pour dépister leurs poursuivants. Entre-temps, en outre, le gouverneur tombe amoureux de Cunégonde, qui doit donc rester avec lui. Candide doit donc s'enfuir avec son valet Cacambo, mais sans son amante, au Paraguay, où ils se réfugient chez les jésuites. Là-bas ils retrouvent le frère de Cunégonde, lui aussi miraculeusement survécu, mais, à cause de sa contrariété au projet de mariage entre Cunégonde et Candide, ce dernier finit donc par le tuer d'un coup d'épée et par s'enfuir, à la suite de son action, avec les affaires du jeune baron à l'Eldorado, ensemble à son copain de voyage, Cacambo. Même si dans le pays d'Eldorado ils sont heureux et ils vivent bien, ils décident de le quitter pour retrouver Cunégonde. Candide envoie donc son valet Cacambo, libérer son amante à Buenos Aires, tandis que il va les attendre à Venise. Mais, pendant son voyage, un marchand lui vole ses deux derniers moutons et Candide finit par s'embarquer dans un vaisseau en partance pour Bordeaux sur lequel il connait ensuite le philosophe Martin. Une fois arrivé à Bordeaux il décide, avec Martin, de se rendre à Paris, au lieu d'aller à Venise, mais là ils doivent tout de suite faire face à de différentes difficultés, parmi lesquelles

l'emprisonnement de Candide. Il réussit ensuite, en corrompant un officier de police, à s'enfuir et il décide donc de s'embarquer, toujours en compagnie de Martin, pour Venise, où, une fois arrivés, Candide ne retrouve ni Cacambo ni Cunégonde, mais il rencontre Paquette, une ancienne femme de chambre de la baronne, qu'il découvre avoir été obligée de se prostituer. Il réussit ensuite à retrouver Cacambo, mais il découvre que Cunégonde n'est pas avec lui parce qu'elle a été vendue esclave au roi déchu Ragotski, en Turquie. Il décide donc de partir à Costantinople avec Cacambo pour sauver son amante. Sur la galère, parmi les forçats, ils reconnaissent Pangloss, qui a échappé à la pendaison, et le frère de Cunégonde, qui en réalité avait été simplement blessé par Candide, et ils décident donc de les racheter au capitaine du navire. Arrivés à Constantinople, Candide retrouve Cunégonde enlaidite et défigurée et il rachète tant elle que la vieille servante. Après l'avoir rachetée, il l'épouse même s'il ne l'aime plus et contre l'avis de son frère, duquel il se débarrasse en le renvoyant aux galères. Candide utilise ensuite ses derniers diamants de l'Eldorado pour acheter une modeste métairie dans laquelle il va vivre avec Paquette, Pangloss, Martin, Cunégonde et Cacambo. Sous conseil d'un bon vieillard turc du voisinage, ils vont cultiver leur jardin pour chercher à améliorer leur condition.

Voltaire utilise son conte philosophique *Candide* pour illustrer la condition des femmes du XVIIIème siècle. La société du XVIIIème siècle est en effet une société masculine dans laquelle à la femme est permit de remplir seulement les rôles de mère où d'épouse. Le conte écrit par Voltaire en est donc un miroir révélateur et «l'image de la femme dans Candide est multiple, mais c'est toujours une figure malmenée»³⁰. Il représente en effet

_

³⁰ http://expositions.bnf.fr/lumieres/pedago/05.htm

les femmes comme des objets de marchandise, soumises à l'autorité des hommes et vendues d'un homme à un autre. Dans cette œuvre Voltaire utilise en effet des personnages féminins avec une situation misérable, qui ne sont donc pas considérées par les hommes comme égales à eux-mêmes. Elles n'ont même pas la possibilité de recevoir une éducation, ni de trouver un métier. Voltaire décide de les associer à de différentes situations et en particulier à l'esclavage et à la prostitution. Elles deviennent donc des doubles victimes: outre à être victimes des violences physiques, elles doivent faire face à la souffrance morale provoquée par les violences sexuelles. Il nous montre que les femmes ont besoin des hommes pour survivre, puisque sans eux elles sont rien.

La première femme représentée dans ce conte comme un objet, est Cunégonde qui rempli en plein le rôle de la femme objet de marchandise puisqu'en effet, au moment où les Bulgares envahissent son château, elle est violée et prise comme prisonnière. Elle raconte en effet son expérience dans les détails à son amant Candide et on peut remarquer sa soumission, en tant que femme objet, aux hommes. Dans son récit, en effet, les Bulgares entrent dans son château, ils égorgent tout de suite son père et son frère et ensuite ils coupent sa mère par morceaux. Entre temps, à cause de ce spectacle, Cunégonde perd connaissance et un grand Bulgare en profite pour la violer. Une fois la jeune femme repris ses sens, elle commence à crier, à se débattre et à mordre le Bulgare qui, par conséquent de sa réaction, lui donne un coup de couteau dans le flanc gauche. Un capitaine bulgare, en voyant le traitement auquel elle avait été soumise, décide de l'emmener prisonnière de guerre dans son quartier, où elle devra blanchir ses chemises et faire la cuisine. Dans cette situation elle devra donc remplir parfaitement le rôle de la

femme du XVIIIème siècle, c'est à dire qui reste à la maison où elle travaille pour son homme. Mais son expérience de femme objet ne se termine pas ainsi puisqu'en effet, après trois mois vécus de cette façon, le capitaine perd, outre à tout son argent, l'intérêt pour elle et il décide donc de la vendre à Don Issacar, un trafiquant de femmes qui les utilise comme de vrais objets. Une fois achetée par cet homme, elle assume même le rôle de prostituée puisqu'elle doit se donner soit à Don Issachar, soit au Grand Inquisiteur. Elle doit donc vivre à nouveau la condition de femme présentée à travers l'espace domestique, mais en outre celle de femme objet, vendue et exploitée par les hommes. Cette fois son expérience peut même être considérée comme plus négative de la précédente, puisqu'en effet les façons de la traiter de ces hommes sont plus agressives, sans aucun signe de bonté et de respect. Elle se trouve donc à n'avoir d'autres possibilités que d'accepter sa condition de femme animalisée et passive. Ensuite, pour la troisième fois, elle doit subir la volonté des hommes à nouveau, puisqu'en effet elle doit accepter de vivre avec le gouverneur de Buenos Aires qui était tombé amoureux d'elle et elle doit donc satisfaire ses désirs.

«Voltaire nous montre que la femme n'a aucune valeur comparée a l'homme qui lui peut tout se permettre, mais qui est quand même dépendant des femmes»³¹. En tant qu'objet de marchandise les hommes en ont en effet besoin, puisque ils peuvent l'utiliser pour gagner de l'argent ou comme source de plaisir, tant émotionnel que, et surtout, physique. Même si elles sont inférieures sur l'échelle sociale, elles sont en effet importantes pour les hommes. Par exemple, même si c'est justement à cause de Cunégonde que Candide subit tous ses malheurs, c'est aussi grâce à elle qu'il garde de l'espoir durant les moments

³¹ https://prezi.com/xwphvwv65qgg/la-femme-et-ses-representations-dans-candide/

difficiles. Toutes les actions de Candide sont liées à son désir de retrouver son amante et c'est pour ce même motif qu'il subit beaucoup de souffrances. Même à la fin du conte quand Cunégonde devient laide et Candide ne l'aime plus, il décide de lui rester fidèle et de vivre le reste de sa vie avec elle.

Un autre personnage féminin qui doit vivre dans une condition de soumission est la vieille. Cette femme, pendant la traversée en direction de Cadix qu'elle effectue en compagnie de Candide et Cunégonde, en profite pour leur raconter son histoire de femme soumise. Elle était en effet fille du pape Urbain X et de la princesse de Palestrine et elle avait toujours vécu dans la joie et dans le luxe, jusqu'à ce que elle a dû être témoin de l'empoisonnement de son fiancé, le prince souverain de Massa Carrara, et de l'enlèvement de sa mère. Elle a ensuite été vendue comme esclave à des marchands d'esclaves, battue par son maître moscovite et enfin elle est devenue la servante de Don Issachar qui la met à disposition de Cunégonde. Elle aussi a donc vécu toute sa vie comme un objet de marchandise, passée des mains d'un homme à celles d'un autre, mais jamais libre de faire ses propres choix.

Mais les femmes soumises ne sont pas encore terminée et en effet, le long de ce conte, nous en rencontrons une autre: Paquette, une femme qui avait travaillait au château du baron et que Cunégonde a ensuite rencontrée à Venise, elle aussi forcée à se prostituer et à être soumise au désir d'un moine.

Toutes ces femmes doivent donc vivre dans la même condition: soumises aux vouloirs d'un homme, elles existent seulement pour leur utilité à son égard.

L'histoire des personnages féminins de ce conte nous montre aussi que les femmes n'ont pas la possibilité de devenir riche elles-mêmes et que leurs uniques possibilités sont donc d'épouser un homme riche ou de travailler comme prostituées.

À travers son conte philosophique et en utilisant de différents personnages féminin comme Cunégonde, Paquette et la vieille, Voltaire démontre plusieurs rôles qu'une femme peut avoir dans sa société et c'est de cette même façon qu'il réussit à nous donner une image négative de la société du XVIIIème siècle et du traitement réservé à la femme dans cette période. Ces femmes, comme toutes celles de cette époque, sont en effet des personnes faisant partie du dernier rang de l'échelle hiérarchique sociale et qui n'ont aucun droit. Pour survivre dans cette société elles n'ont d'autres possibilités que de se limiter à se prostituer ou à épouser un homme riche qu'elles n'aiment pas. Elles ne peuvent éprouver aucun plaisir, mais seulement le provoquer dans les hommes.

Candide n'est pas le seul roman dans lequel Voltaire analyse aussi la condition des femmes et, en effet, on peut relever son intérêt pour cet argument même dans le roman L'Ingénu.

Le roman *L'ingénu*, écrit en 1767, raconte l'histoire d'un Huron, un jeune Indien arrivé du Canada à Saint-Malo, en Basse Bretagne, par un bateau anglais, qui va changer complètement la vie de l'abbé de Kerkabon et de sa sœur Mademoiselle de Kerkabon. L'abbé de Kerkabon et sa sœur, durant une promenade sur le port, rencontrent ce jeune Huron et, après quelques échanges sympathiques, ils l'invitent à dîner chez eux au prieuré fondé par saint Dunstan et, signés par la mort de leur frère et de sa femme partis au Canada, et en appréciant la présence de ce jeune indien dans leur maison, ils décident de l'adopter. À cause de son ignorance et de sa naïveté vis-à-vis du monde occidental, ils le surnomme tout de suite l'Ingénu. Mais le lendemain il y a un gros coup de théâtre: grâce à deux portraits miniatures qu'il offre à ses hôtes pour les remercier pour leur

accueil, l'abbé Kerkabon, en y reconnaissant l'image de son frère et de sa femme, découvre qu'il s'agit de leur neveu. Ils décident donc de le convertir au catholicisme et ils l'incitent à se baptiser. Pendant cette même préparation au baptême, l'Ingénu finit par tomber amoureux de sa marraine, Mademoiselle de Saint-Yves, qui répond favorablement aux avances du jeune Indien, mais avec laquelle il lui est interdit de s'épouser par la religion chrétienne même, qui proscrive le mariage entre marraine et filleule. L'abbé de Saint-Yves décide donc d'envoyer Mademoiselle de Saint-Yves au couvent, en causant de cette façon la rage de l'Ingénu.

Entre-temps, une guerre éclate entre la France et l'Angleterre et les Anglais cherchent à dépouiller le prieuré, mais ils sont repoussés par l'Ingénu même qui va donc devenir un héros. Par suite de sa bravoure il décide donc de se rendre à Versailles pour demander une récompense au roi Louis XIV et au Ministre de la Guerre, Louvois. Pendant son voyage vers Paris il s'arrête à Saumur, où il rencontre des protestants persécutés à la suite de la révocation de l'édit de Nantes et avec lesquels il parle de leur condition et de l'ascendant qu'ont les jésuites sur le Roi. Il les rassure donc en déclarant qu'il plaidera leur cause à la cour, mais il ignore qu'un espion jésuite, ayant entendu leurs conversations, informe tout de suite le Roi des affirmations du jeune Huron. Le Roi attend donc son arrivé à Versailles pour l'embastiller et, à cause de cela, il ne peut même pas demander la libération de son amante, Mademoiselle de Saint-Yves. À la Bastille il partage la cellule avec le janséniste Gordon, un prisonnier de Port-Royal, qui lui apprendra des notions littéraires, philosophiques, religieuses, mathématiques et historiques en le transformant en érudit. L'abbé de Kerkabon et Mademoiselle de Kerkabon, informés de l'arrestation de leur neveu, décident de se rendre à Paris pour le

trouver et l'aider, mais en vain.

Pendant ce temps, Mademoiselle de Saint-Yves est contrainte d'épouser le fils du bailli, mais, le jour de ses noces, elle s'enfuit pour partir à Versailles pour aider son amant, le jeune Huron. Sur les conseils du père Tout-à-tous, elle comprend qu'elle doit intercéder en faveur de la libération de l'Ingénu auprès de Monsieur de Saint-Pouange, cousin du Ministre de la Guerre, mais, quand Monsieur de Saint-Pouange la reçoit, la seule condition qu'il pense possible pour l'aider est qu'elle devienne sa maîtresse. Au début, elle refuse ses avances, mais, après s'être confrontée avec Monsieur Tous-à-tous, qui lui explique qu'il ne s'agirait pas d'adultère puisqu'elle n'est pas encore mariée, elle finit pour accepter. À la suite de son sacrifice, elle obtient donc la libération de son amant et sa nomination d'officier dans l'armée et, en plus, la libération de Gordon. Une fois l'Ingénu et Gordon libérés, ils partent tous les trois au prieuré et Mademoiselle de Saint-Yves et l'Ingénu arrivent même à projeter un mariage, mais, à cause des remords et en ne pouvant pas se résoudre à dire la vérité à son amant, elle finit par se laisser tomber gravement malade. Juste avant de mourir elle décide de révéler son secret à son amant: dès ce moment elle peut mourir pardonnée. Après la mort de Mademoiselle de Saint-Yves, Gordon et l'Ingénu sont conviés par le Roi pour réparer la disgrâce qu'ils avaient subie et dès ce moment-là ils ne se sépareront plus.

Dans son roman *L'Ingénu*, Voltaire insère le personnage féminin de Mademoiselle de Saint-Yves et raconte les difficultés auxquelles elle doit faire face, en tant que femme, pour se rejoindre à l'homme qu'elle aime. Elle se retrouve en effet dans la même situation que beaucoup d'autres femmes de son temps: elle ne peut pas choisir ellemême pour son futur puisqu'elle doit se plier à la volonté d'un homme de sa famille.

Elle a en effet été promise en mariage au bailli et, pour empêcher l'amour entre elle et l'Ingénu, son père arrive même à l'enfermer dans un couvent. Elle vit donc dans ce couvent en rêvant son grand amour et elle finit ensuite pour s'échapper de sa famille pour chercher à réaliser ses rêves.

Mais pour les femmes de son temps réaliser leurs rêves n'est pas si semple et, en tant que telle, les injustices qu'elle doit supporter ne sont pas finies. Dans sa recherche du bonheur, en effet, un autre homme, Monsieur de Saint-Pouange, croise son chemin et avec lui d'autres difficultés et souffrances arrivent pour elle. Pour libérer l'Ingénu elle doit en effet se soumettre à la volonté de cet homme, qui représente l'unique possibilité pour elle d'arriver à son amant. Elle doit donc choisir entre perdre sa virginité pour obtenir la libération de son amant et perdre l'Ingénu même. Pour amour, elle décide de perdre la chose la plus précieuse qu'elle possède, sa virginité, et elle se plie à la volonté de Monsieur de Saint-Pouange.

Encore une fois son amour est donc mis à l'épreuve et elle doit se soumettre à la volonté d'un homme qui veut s'en profiter d'elle. Elle vit en effet dans une société dans laquelle les hommes peuvent tout et dans laquelle ils utilisent leur pouvoir pour obtenir des femmes ce qu'ils veulent et pour accomplir leur désirs. Les femmes, au contraire, ne sont pas libres de choisir pour elles-mêmes et, si elles ont la possibilité de faire une choix, il s'agit, souvent, simplement de choisir si et à quel chose elles veulent renoncer pour chercher à réaliser leurs rêves.

Même si seulement partiellement, Mademoiselle de Saint-Yves incarne donc l'image typique des femmes de sont temps, soumises aux hommes, et elle vit très négativement sa soumission à Monsieur de Saint-Pouange, jusqu'à arriver à renoncer à sa même vie à

cause de la honte à laquelle elle a été soumise.

2.3 La condition des femmes au XIXème siècle et leur soumission aux hommes

La condition des femmes déjà remarquée au XVIIIème siècle peut être reconnue aussi au XIXème siècle, pendant lequel une nette différence et séparation peuvent encore être remarquées entre la condition des hommes et celle des femmes. En effet, même si les femmes ont participé en nombre d'abord à la Révolution de 1789, ensuite à celle de 1848 et enfin à la défense de Paris et de la Commune en 1870-1871, leur condition n'a pas améliorée, mais au contraire elle a subi une aggravation.

L'inégalité à laquelle les femmes sont assujetties est bien évidente dans l'idée qu'ont tous les hommes que la place des femmes est à la maison, pas dans la cité ni à la tribune d'une assemblée, et que leur unique destination est la maternité. «La maternité est le but de la vie de toute femme. Elevée au rang de principe normatif et fixée par la nature»³². En outre, le Code civil, élaboré entre 1800 et 1804, légalise la hiérarchie des deux sexes en rendant la femme éternellement mineure et dépendante de l'homme. Pendant sa vie, tant selon les hommes que selon le code civil, elle doit donc être seulement une épouse et une mère et elle doit élever les enfants et s'occuper de la maison.

L'éducation des filles bourgeoises et nobles est confiée aux institutions religieuses, qui leur donnent un enseignement limité et les préparent à devenir épouses et mères. La

_

https://www.diva-portal.org/smash/get/diva2:705252/FULLTEXT01.pdf

chose la plus importante pour ces femmes, devient donc le mariage, qui doit servir de compensation pour leur condition et leur porter une forme de bonheur et de satisfaction. Mais, malheureusement, à dire la vérité, dans la réalité pour beaucoup de femmes cela ne fonctionne pas de cette façon puisqu'en effet elles finissent par trouver seulement souffrance et déception dans leur mariage.

Gustave Flaubert, né à Rouen en 1821, par exemple, dans son roman *Madame Bovary* publié en 1857, représente sa vision pessimiste à propos de la vie à cette époque et en particulier la condition des femmes soumises et insatisfaites qui doivent faire face aux difficultés de vivre dans une société que les considère seulement comme un objet.

Le roman *Madame Bovary* raconte l'histoire d'Emma Bovary, une jeune femme qui en réalité s'appelle Emma Rouault, qui après avoir passé sa jeunesse dans un couvent où elle s'est dédiée à la lecture de livres romantiques, retourne à vivre dans une ferme avec son père. Son intérêt pour la littérature romantique crée en elle une vision idéaliste de l'amour et de la vie et il la pousse à rêver, pour son avenir, de vivre une vie mondaine et d'avoir une histoire comme celles qu'elle avait lu. Elle voit donc dans Charles Bovary, un médecin veuf du village, une possibilité pour accomplir ses rêves et pour découvrir le monde. Malheureusement son époux se démontre être sans traits de personnalité intéressants et monotone et sa vie conjugale devient une répétition de tâches domestiques qu'elle n'apprécie même pas effectuer. L'invitation du marquis d'Andervilliers au bal au château de Vaubyessard, lui donne la possibilité de vivre pour une nuit la vie qu'elle avait toujours voulu. Mais, après le bal, une fois rentrée chez elle, elle voit la joie de vivre qu'elle avait finalement retrouvé, s'évanouir et elle est tout de suite frappée par une mélancolie que la porte à tomber malade.

En occasion de son déplacement avec son mari Charles, à Yonville-l'Abbaye, elle voit un nouvel espoir de changer sa vie et de retrouver la joie de vivre. Dans ce petit village, elle a en effet l'occasion de faire la connaissance de personnalités locales comme par exemple le pharmacien progressiste et athée Homais; le curé Bournisien; le libertin Rodolphe Boulanger, propriétaire du château de la Huchette, mais surtout Léon Dupuis, clerc du notaire Guillaumin et avec lequel elle se lie d'amitié.

Entre-temps elle accouche d'une petite fille, Berthe, mais sa naissance cause en Emma Bovary, qui voulait mettre au monde un garçon, une vague de tristesse. Elle est donc poussé par la «haine» pour sa fille et par le même Charles qui la répugne de plus en plus, à s'approcher à Léon, pour lequel elle commence à ressentir de l'attirance et vice versa. Quelques temps après Léon part vivre à Paris et, entre-temps, Emma fait la connaissance de Rodolphe Boulanger. Elle va bientôt tomber amoureuse de lui et elle va lui proposer de s'enfuir ensemble, mais Rodolphe, qui la voit seulement comme une maîtresse de passage, part tout seul. Son départ rend Emma malade à nouveau et cette fois elle est même obligée de rester au lit pendant plusieurs mois. Pour l'aider, son mari Charles décide donc de l'emmener au théâtre, où elle a la chance de rencontrer, après beaucoup de temps, Léon et avec lequel elle retombe amoureuse. Ils vont donc étudier un stratagème pour réussir à se voir: elle feint d'aller prendre des cours de musique, tandis que, en réalité, elle va voir Léon à Rouen. Entre-temps elle accumule de grands dettes envers Monsieur Lheureux pour s'être procurée beaucoup de choses dans son magasin et, en le cachant à son mari et en ne réussissant pas à trouver d'aides, elle finit par se rendre dans le «capharnaüm» de Justin Homais et par prendre une poignée d'arsenic pour se suicider.

Charles meurt ensuite de chagrin et leur fille Berthe est confiée à une tante qui, à cause de sa pauvreté, l'envoie travailler dans une filature de coton pour l'aider financièrement. Gustave Flaubert décide d'utiliser le personnage d'Emma Bovary pour représenter et critiquer la condition des femmes de son époque. Même si on doit remarquer qu'elle ne présente pas toutes les caractéristiques typiques des femmes de son temps, puisqu'en effet elle a une majeure liberté de sortir de sa maison, elle a la possibilité de suivre des cours de musique et elle réussit même à commettre de l'adultère, sa vie reste toujours partiellement ancrée à la vision de la femme comme soumise. Marquée par une éducation très limitée et ignorée par la société, Emma Bovary finit par devenir une victime et par vivre une vie caractérisée par la tristesse et l'espérance. À la suite de la lecture des romans romantiques elle développe, en effet, le désir d'une vie noble, pleine d'amour et pendant laquelle elle veut avoir la possibilité de découvrir le monde. Pour avérer son rêve, elle pense donc de marier un jeune médecin, mais le mariage se démontre une déception qui la pousse dans un état d'âme même plus négatif qu'avant. Elle se retrouve à vivre dans une condition que la porte à éprouver un sentiment de captivité et elle finit par être assassinée par l'indifférence de ceux qui l'entourent.

Emma Bovary devient donc une victime aussi bien sur un plan social que sur un plan familial. La cause de tous ses problèmes peut en effet être reconnue dans une vision familiale que l'a obligée, par suite de l'enfermement dans un couvent et de l'éducation limitée, à devenir une femme impuissante qui ne peut pas se réaliser toute seule, mais qui a besoin d'un homme pour le faire.

Victime d'une société dans laquelle ressaute l'idée d'une femme qui doit compenser ses limitations à travers le mariage, et en ne réussissant donc pas à développer son esprit libre comme elle le voudrait, Emma Bovary finit par se faire renverser des sentiments, jusqu'au point d'anéantir son existence et de se suicider.

On peut remarquer que dans ce roman écrit par Gustave Flaubert il y a aussi une autre figure féminine qui peut être considérée comme soumise à une forme de violence psychologique: Berthe, la fille de Emma et Charles Bovary. Cette jeune fille, même si toujours présente dans le roman, remplit un rôle secondaire, aussi à cause de sa condition. De la même façon que sa mère, en effet, elle est victime d'une société qui voit dans les hommes les seules personnes à pouvoir avoir une vie indépendamment des autres. Son sexe lui crée tout de suite des problèmes, puisque Emma Bovary, à cause des idées du temps, espérait d'accoucher un garçon pour racheter son propre désir d'émancipation qui n'était pas accordée aux femmes du temps, et, par conséquent de tout cela, elle n'aura donc jamais la possibilité d'avoir une mère aimante et attentionnée avec elle. Gustave Flaubert ne parle, en effet, jamais des sentiments de la fille, qui n'est jamais prise en considération par la mère puisqu'elle la considère seulement un poids. Berthe n'est donc pas seulement une victime de la société, mais aussi de sa même mère qui la voit comme un rêve brisé et qui la oblige à une vie de soumission et de tristesse. Gustave Flaubert n'est pas le seul écrivain de son temps à représenter dans ses oeuvres la condition de la femme du XIXème siècle et, en effet, comme lui, l'écrivain Guy de Maupassant aussi, dans son livre *Une Vie*, influencé par les idées de son maître Flaubert, se dédie à ce sujet.

Le roman *Une Vie*, publié en feuilleton à Paris en février et mars 1883 et successivement publié en volume la même année, raconte la vie d'une femme, Jeanne, caractérisée par l'ennui et la désillusion. À l'âge de 17 ans, Jeanne, fille unique du baron

Simon-Jacques Le Perthuis des Vauds et de la baronne Adélaïde, sort du couvent de Rouen, dans lequel elle a achevé ses études, et elle s'installe avec sa famille dans l'ancienne propriété familiale où elle a passé son enfance: le château des Peuples, sur la côte normande, près d'Yport. L'installation dans le château de son enfance, réveille tout de suite en lui une grande joie et Jeanne passe sa première nuit à la fenêtre de sa chambre à regarder la lune et à rêver l'arrivée d'un prince charmant. Elle a la chance de vivre une vie pleine de joie, dans laquelle elle peut goûter aux joies de la nature et une félicité sans mesure. Mais sa vie va bientôt changer. Un jour, en effet, elle va à la messe avec sa mère et elle a l'occasion de connaître le vicomte Julien de Lamare, un jeune noble qui la conquit à première vue et avec lequel elle va entreprendre une relation amoureuse. Julien arrive même à demander la main de sa fille au baron Simon-Jacques Le Perthuis des Vauds qui, ne savant pas que le vicomte, orphelin depuis peu, veut s'en profiter de Jeanne pour restaurer sa fortune qu'ont mise à mal les prodigalités de son père, accepte volontiers.

Jeanne voit dans leur mariage l'accomplissement de ses rêves et attend avec impatience le jour fixé, mais la première nuit de noces elle doit faire face à ses premières désillusions. Julien la possède en effet avec brutalité et puis il s'endort en la laissant choquée et désenchantée. Peu après ils partent pour leur lune de miel en Corse, pendant laquelle Julien se montre irascible et avare à l'égard de Jeanne, qui, malgré tout cela, charmée par l'ardeur du climat méditerranéen, réussit, grâce à une excursion dans le val d'Ota, à connaître l'enchantement et fugitivement l'amour. Une fois de retour aux Peuples, la vie de Jeanne devient triste et monotone, Julien se montre despotique, perfide et vaniteux et les deux conjoints arrivent même à dormir séparément. Entre-

temps le baron et la baronne se rendent à Rouen, dans l'une de leurs résidences, pour y passer l'hiver et Jeanne et Julien restent dans le château avec seulement la servante Rosalie.

Un jour, leur vie est brisée par l'accouchement inattendu de Rosalie, qui préfère taire le nom du père, mais qui Jeanne découvrira ensuite être son même mari, qui avait commencé à avoir des relations avec elle à l'époque même des fiançailles. Elle décide donc de s'enfuir sur la falaise pour se suicider, mais elle est rejointe par Julien qui la ramène chez elle. Rosalie est donc évincée et Jeanne rappelle ses parents chez elle pour se confier avec eux, mais, entre-temps, le médecin de famille lui apprend qu'elle attend un enfant et sa vie doit subir un autre changement.

Jeanne, frappée par le comportement de son mari, vit une grossesse sans joie et douloureuse et elle finit pour accoucher prématurément, en juillet 1820, dans de terribles souffrances, son fils Paul. Entre-temps, les deux époux établissent un lien d'amitié avec un couple de voisins, les Fourville, mais cette amitié ne porte rien de positif et Jeanne se voit à nouveau trahie par son mari, mais, au même temps, aussi par son amie la comtesse de Fourvilles, qui avait en effet établi une liaison avec Julien. À la tristesse de cette nouvelle trahison Emma doit ajouter aussi la mort de sa mère, mais outre à cette souffrance, elle doit faire face aussi à une conséquente et cruelle désillusion à cause des lettres appartenant à la défunte mère qu'elle trouve et prouvant l'existence d'une liaison extra-conjugale durable entre la baronne et un ami de famille. Jeanne voit donc son idéalisme de jeune femme et de l'amour, une autre fois anéantis.

À un certain moment, son fils Paul doit faire face à de graves problèmes de santé et Jeanne, ayant peur de perdre son fils et de se retrouver toute seule, réussit, grâce à l'aide

de l'abbé Picot qui intercède pour elle auprès de Julien, à tomber enceinte à nouveau de son mari. Mais l'abbé Picot va bientôt être remplacé par Tolbiac, un jeune mystique intransigeant. Le nouveau abbé, une fois découverte la relation amoureuse existante entre Julien et Gilberte de Fourville, décide de la dénoncer à Jeanne et lui demande, en vain, d'avertir aussi le comte de Fourville. Mais la vérité va bientôt sortir, puisqu'en effet un jour de printemps de 1822, le comte de Fourville se rend au château de Jeanne pour demander de sa femme et, après l'avoir cherchée en vain et à cause des soupçon causés en lui par l'abbé Tolbiac qui l'avait informé de la relation entre sa femme et le vicomte Julien, il part à sa recherche et il découvre une roulotte dans laquelle il y avait sa femme Gilberte avec le vicomte Julien, sur le bord de la falaise. En colère, il décide donc de précipiter furieusement la roulotte du haut de la falaise, en causant la brutale mort des deux amants. Le soir même, Jeanne accouche d'une fille mort-née.

Après la mort de son mari, à cause de «l'implication» de l'abbé Tolbiac dans sa meurtre, Jeanne décide de ne se rendre plus à l'église et de dédier toute sa vie à une profonde solitude coupée seulement par l'affection de son père et par l'amour qu'elle éprouve pour son fils Paul. À cause de ce même amour qu'elle éprouve pour lui, elle l'élève sans méthode, en lui passant même tous ses caprices et en finissant pas perdre toute autorité sur lui. Elle arrive même à refuser de se séparer de lui pour l'envoyer à l'école, mais ensuite, Paul âgé de quinze ans, elle doit accepter de l'envoyer en pension au collège du Havre. Mais c'est dans cette même occasion que les chagrins causés par ce jeune fils à l'égard de sa mère, commencent. Paul poursuit en effet des études très médiocres et, en découvrant dans cette même pension, les vices qui caractérisent son monde, il y cède et il arrive à s'endetter à cause du jeu. Pendant ses expériences de vie dissolue, il tombe

amoureux d'une prostituée, avec laquelle, en 1841, il s'enfuit en Angleterre. Sa nouvelle vie est faite d'expédients et il limite son rapport avec sa mère à lui écrire pour lui annoncer sa venue prochaine et pour demander des sommes à trouver prêtes à son arrivée, pour régler ses dettes. À cause de ces même dettes contracté par Paul, sa mère devra ensuite arriver à hypothéquer les Peuples.

Jeanne, à la suite de la mort aussi bien du baron, que de la Tante Lison, va enfin se trouver complètement seule et elle finit donc pour faire retourner Rosalie, après vingt quatre ans d'absence, vivre avec elle. Par suite de sa situation financière et à cause de son fils, Jeanne doit ensuite vendre les Peuples et s'installer avec Rosalie dans une modeste demeure à Batteville. Mère amoureuse, elle cherche à revoir son fils et elle lui envoi une lettre pour l'implorer, mais sa réponse va la blesser: bientôt son mariage avec une créature que Jeanne n'a jamais estimée. Elle décide donc de partir à Paris pour le chercher, mais même avec les renseignements de la préfecture elle n'y réussit pas. Elle devra donc rentrer à Batteville toute seule.

Jeanne finit par se fermer dans sa solitude, frappée par les souvenirs, jusqu'à ce quand un jour, elle reçoit une lettre de la part de son fils Paul dans laquelle il l'informe que sa femme est mourante après avoir donné naissance à une petite fille et, poussée par l'amour qu'elle éprouve encore pour son fils, elle accepte de se prendre soin de leur petite fille. Rosalie va donc la chercher à Paris et la ramène chez Jeanne, en lui annonçant le retour chez elle aussi de Paul pour le lendemain.

Le moyen réaliste d'écrire de Maupassant est fortement influencé par son maître, Flaubert. Il a en effet une vision de la vie très pessimiste et c'est pour ce motif et pour l'influence qu'il a sur lui qu'il écrit ses oeuvres en utilisant un ton tragique et désespéré.

Mais ce n'est pas tout, puisqu'en effet il pense que les écrivains réalistes ne doivent pas simplement donner une banale description de la vie telle qu'elle est, mais plutôt en donner une vision plus complète, celle de l'artiste même, et c'est ce qu'il va faire dans ses ouvrages.

Dans le roman *Une Vie*, Maupassant raconte la vie d'une femme, Jeanne, et les difficultés auxquelles elle doit faire face. «Le propos du roman n'est pas de raconter une anecdote ou une histoire individuelle, mais d'analyser, de façon générale et significative, la condition morale, conjugale, sexuelle même de la femme dans une société où celle-ci ne peut être qu'esclave, objet passif et passager de désir, présence vaguement décorative, créature aliénée et mystifiée, si l'on ose employer ces qualificatifs rebattus mais qui ne semblent pas être utilisés ici, pour une fois, à tors et à travers»³³. Le titre même du roman peut être considéré comme un indice du fait qu'il va y raconter la vie typique des femmes de son époque. Il utilise en effet son livre pour expliquer aux lecteurs la condition des femmes du XIXème siècle, caractérisée par la présence de quelques moments de joie, mais surtout de beaucoup de tristesse.

La protagoniste de ce livre et le personnage féminin qui incarne tout à fait cette condition des femmes soumises au XIXème siècle, est Jeanne. Il s'agit de la fille d'un baron que, comme tous les fils et les filles appartenant à une famille de la haute aristocratie, est envoyée dans un couvent de ses douze ans à ses dix-sept ans pour la tenir éloignée de la société et lui donner une éducation qui la prépare à devenir une femme au foyer, une mère et une épouse et à apprécier ces mêmes rôles. Malheureusement, une fois sortie du couvent, cette même éducation se révèle

³³ Préface *Une Vie*, de Maupassant, écrite par André Fergimier

finalement trop limitée et finit pour représenter un problème pour la vie de Jeanne qui reste ignorante à propos de trop de sujets. En particulier, elle ne développe, en effet, aucune connaissance à propos de la sexualité et elle doit vivre sur son propre peau une expérience sexuelle pour comprendre beaucoup de choses qu'elle ignorait à propos du monde commun.

Jeanne est en effet présentée comme une femme qui devient un objet pour les hommes de son entourage qui la rendent une esclave tant pour ce qui concerne la vie conjugale, que pour ce qui concerne la vie sexuelle. La condition d'esclave est présentée du début du livre et, en particulier, quand il raconte la première nuit de noces de Jeanne avec son mari, le vicomte Julien. En connaissant Julien et en se faisant embobiner par les arguments de séduction utilisé par lui, elle espère d'avoir finalement rencontré l'homme de ses rêves, mais dès le jour de leurs noces elle doit bientôt découvrir que la réalité n'est pas comme elle l'imaginait et elle est enveloppée par la désillusion. Maupassant décrit en effet en détail le moment dans lequel le vicomte possède Jeanne pour la première fois: il la possède violemment et il la pénètre contre sa volonté. Elle n'a aucune possibilité différente qu'accepter ce traitement de la part de son mari simplement en gémissant à cause de la douleur causée en lui par la violence de l'acte. Jeanne, innocente et romantique, doit donc comprendre tout de suite que le monde comme elle l'imaginait («avec lui, elle vivrait ici, dans ce calme château qui dominait la mer. Elle aurait sans doute deux enfants, un fils pour lui, une fille pour elle. Et elle les voyait courant sur l'herbe entre le platane et le tilleul, tandis que le père et la mère les suivraient d'un œil ravi, en échangeant par-dessus leurs têtes des regards pleins de passion»³⁴), est présente

³⁴ Guy de MAUPASSANT, *Une Vie*, Paris, Le livre de poche, 1979, page 40

seulement dans son imagination et que tous ses rêves et ses espérances ne correspondent pas à la réalité. Son mari, en outre, va bientôt décevoir à nouveau elle-même et sa confiance: un jour, Jeanne découvre en effet que son mari à été infidèle à son égard avec sa servante, Rosalie, mais surtout que cette infidélité a donné vie à un fils.

Mais Jeanne n'est pas seulement une esclave sexuelle de son mari et pendant l'histoire on peut souligner son développement en tant que femme soumise, jusqu'à la fin quand il y a un autre sommet avec son rôle de victime morale de son fils Paul. Désespérée par sa situation avec son mari, elle concentre en effet toutes ses espérances et son amour sur son fils Paul, qui va bientôt exploiter les sentiments de sa mère à son égard pour régler ses dettes, en finissant pour la décevoir lui aussi. Après s'être enfui avec une prostituée à Londres, en effet, et en étant conscient de l'amour que sa mère éprouve à son égard, il lui écrit une lettre dans laquelle il lui explique qu'il est en bonne santé mais qu'il a besoin d'argent puisqu'il ne réussit même pas à manger tous les jours. De cette façon il est conscient qu'il va «entrainer en elle un sentiment d'obligation et de culpabilité qui va l'amener à lui donner ce qu'il veut»³⁵. Jeanne, en effet, pour aider son fils, finit par perdre tout ce qu'elle avait, son château compris.

Elle devra ensuite perdre aussi sa mère et avec elle toute volonté pour continuer à vivre. À cause de son être une victime de son éducation, de son époque et de sa société, la vie de Jeanne devient complètement vide, caractérisée par un manque d'action, de passion et d'amour.

Maupassant nous montre donc la soumission d'une femme qui doit faire face à la douleur causée par l'infidélité de son mari et qui se résigne à vivre une vie

-

³⁵ http://www.etudier.com/dissertations/Une-Vie-Guy-De-Maupassant-Les/167568.html

insatisfaisante. Dans son livre, il veut en effet nous donner sa vision du mariage: une institution qui ne porte pas du bonheur dans la femme que va être ignorée par le mari.

En lisant donc les deux romans *Une vie*, écrit par Maupassant, et *Madame Bovary*, écrit par Flaubert, on peut souligner que dans tous les deux il s'agit de l'histoire de deux jeunes femmes qui, à cause l'éducation limitée reçue au couvent, développent une personnalité romantique et, par conséquent, le rêve de trouver un mari qui va rendre leur vie parfaite. Emma rêve en effet de trouver un homme qui la comprend, tandis que Jeanne espère de se marier avec un homme qui veut lui donner du bonheur. Mais, toutes les deux, après le mariage, découvrent qu'il s'agissait seulement de leur imagination et que la vie conjugale, au lieu de leur donner du bonheur, leur cause tristesse et les rende malheureuses et désespérées.

Même si nous pouvons remarquer que la façon de se conduire et de réagir de ces deux femmes est différente, on doit aussi souligner que toutes les deux vivent un échec dans leur vie conjugale qui les porte à éprouver un sentiment d'insatisfaction et de désespoir. Bref, toutes les deux vivent une forme de bovarysme, «c'est-à-dire qu'elles ne pouvaient pas accepter leur présent et restaient dans leurs rêves en espérant avoir une meilleure vie, une vie qui les rend satisfaites et heureuses»³⁶.

³⁶ https://www.diva-portal.org/smash/get/diva2:705252/FULLTEXT01.pdf

CHAPITRE 3:

PROTÉCTION À L'ÉGARD DES FEMMES:

3.1 Lois contre les violences sexuelles

Les violences, commises en particulier à l'égard des femmes, ont des conséquences désastreuses sur les sujets qui en sont les victimes, c'est pourquoi le Droit a décidé d'intervenir pour chercher à régler ce problème. Il est donc important de considérer qu'il y a eu des développements positifs pour ce qui concerne le droit en matière de violences sexuelles et ce sont ces mêmes évolutions que j'ai décidé d'analyser dans ce dernier chapitre de mon mémoire.

Malheureusement même si les améliorations enregistrées à ce propos sont déjà une conquête très importante, les systèmes juridiques nationaux et internationaux continuent à présenter des limitations. Ils ne réussissent pas en effet à créer un système de protection à l'égard des victimes pour prévenir ce type de problème et à sanctionner tout l'ensemble des violences, mais, au contraire, seulement une partie, qui porte, dans le détail, sur des actes déjà commis.

À travers les siècles, le Droit a évolué en conséquence aussi de l'évolution même des violences et ce particulier développement au niveau du Droit a permis d'augmenter aussi l'importance et la visibilité données à ce crime, qui n'est plus en effet considéré comme secondaire, et, par conséquent de tout cela, le traitement de la femme et sa reconnaissance en tant qu'être majeur dans la société civile aussi.

Des codes de guerre punissant les soldats pour les actes inhumains commis sur les terrains d'action ont toujours existé, mais malheureusement le viol ne figurait pas parmi ceux-ci. Les femmes n'étaient pas en effet considérées comme des êtres humains à part entière, mais seulement comme une propriété et, par conséquent de cela, faisant partie du butin du vainqueur.

Vers la fin du Moyen Âge, grâce au développement d'une idéologie affirmant l'immunité des non-combattants, une forme de prohibition du viol aussi commence a être développée. Au cours des XIXème et XXème siècles, la codification concernant le viol devient finalement plus probante et l'idée d'une protection légale pour les femmes en temps de guerre fait ses premiers pas. Tout commence avec le code Lieber du 1863 (un code militaire pour les armées de l'Union), qui, le premier, sanctionne le viol comme un vrai crime. En outre, on doit ensuite attendre le droit de la Haye à la fin du XIXème siècle et, en particulier, «la quatrième Convention de la Haye concernant les lois et coutumes de la guerre sur terre qui stipule que l'honneur et les droits de la famille doivent être respectés par les parties en guerre» (art.46)»³⁷, pour obtenir les premiers outils universels à ce sujet. Mais tout cela ne sera pas suffisant et, malgré ces effectives efforts, c'est enfin seulement avec la Deuxième Guerre mondiale, caractérisée par la Shoa et les barbaries qui en font suite, que la communauté internationale, et en particulier l'Europe, s'interroge effectivement sur la portée du problème des violences sexuelles.

De 1991 à 1995, pendant la guerre dans l'ex-Yugoslavie, les violences sexuelles assument le rôle d'arme de guerre systématique. En outre, dans les guerres caractérisant

³⁷ Karima GUENIVET, Violences sexuelles, La nouvelle arme de guerre, Paris, Éditions Michalon, 2001, page 179

le continent africain, les civiles, et en particulier les femmes, demeurent les victimes désignées, instrumentalisées par les groupes armés pour chercher à déstructurer la société qu'ils veulent dominer.

Dans cette atmosphère prennent une grande importance les rapports des experts à propos des atrocités commises pendant les guerres, les reportages des médias qui à travers leurs témoignages suscitent la compassion à l'égard des victimes, mais, surtout, l'opération des associations féministes. À partir des années 1960, en effet, les associations féministes, grâce à leurs actions, commencent à modifier la perception des violences sexuelles subies par les femmes aux États-Unis et en Europe.

Au début de cette vague d'actions et d'évolutions, de différentes déclarations de l'ONU ayant le but de renforcer le système de protection des femmes, continuent involontairement à considérer les femmes seulement dans leur contexte familial et on devra attendre ensuite la création des deux tribunaux ad hoc pour l'ex-Yugoslavie et le Rwanda, dans les années 1990, pour que la justice internationale affine sa jurisprudence et les violences sexuelles commencent à être persécutées en tant que crime de guerre contre l'humanité. Il s'agit en effet de deux tribunaux pénaux internationaux ad hoc crées par le Conseil de Sécurité agissant en vertu du chapitre VIIème de la charte des Nations Unies, ayant le rôle de juger les crimes commis dans les contextes spécifiques des deux pays dans lesquelles ils sont nés, le Rwanda et l'ex-Yugoslavie. Tous les deux ayant la compétence pour juger les actes qui s'inscrivent dans le cadre des violences sexuelles.

Dans le détail, le Tribunal Pénal International pour le Rwanda siège à Arusha, en Tanzanie, et il opère avec le but de juger les actes commis en 1994 sur le territoire

rwandais. Ce tribunal est constitué par 11 juges assistés de 24 enquêteurs et, en particulier, l'article 3 de son statut définit comme crimes contre l'humanité «tous les crimes commis à l'occasion d'une attaque généralisée et systématique contre des populations civiles à raison de leur appartenance à un groupe national, politique, racial ou religieux: assassinat, extermination, torture, viol, mise en esclavage, expulsion, persécutions pour raisons nationales, politiques, ethnique, raciales, religieuses, et tout autre traitement inhumain»³⁸. Son rôle consiste donc à poursuivre les personnes physiques ayant commis ce type de crime sur le territoire rwandais, mais aussi les citoyens rwandais ayant commis ce crime sur le territoire des États voisins, entre le 1er janvier et le 31 décembre 1994. Sa mission est donc limitée dans le temps mais aussi dans l'espace. Mais, au même temps, en ne faisant aucune référence à la nature interne ou internationale du conflit, il réussit à étendre «le champ du crime contre l'humanité aux périodes de paix et crée un précédent pour tous les crimes commis dans le cadre de terreur politique»³⁹.

En venant aussi au Tribunal Pénal International pour l'ex-Yugoslavie, on découvre qu'il a été crée en 1993, qu'il siège à La Haye et que son rôle spécifique est de juger les violations graves au droit international humanitaire commises depuis le 1er janvier 1991 sur le territoire de l'ex-Yugoslavie, en s'étendant, aujourd'hui, aussi au territoire du Kosovo. La fonction de ce tribunal, comme celle du Tribunal Pénal International pour le Rwanda, est limitée tant dans l'espace que dans le temps et, par conséquent de cette même limitation, le Conseil de sécurité en établit en effet la dissolution une fois rempli

_

³⁸ José CUBERO, *La femme et le soldat, Viols et violences de guerre du Moyen Âge à nos jours*, Paris, Imago, 2012, page 326

³⁹ Karima GUENIVET, *Violences sexuelles, La nouvelle arme de guerre*, Paris, Éditions Michalon, 2001, page 165

son rôle. Il s'agit d'un tribunal constitué par 16 juges ayant le but de poursuivre aussi bien les personnes physiques étant reconnues comme responsables des crimes que celles responsables de l'organisation et l'incitation à commettre le crime, mais non les États.

La formation des tribunaux ad hoc pour l'ex-Yugoslavie et pour le Rwanda a permit à la justice internationale de fonder, de 1996 à 2002, une jurisprudence sur les violences commises à l'égard des femmes en temps de guerre. À provoquer une première reaction est le fait que les violences concernant le cas de l'ex-Yugoslavie prennent tout de suite une grande importance, tandis que celles caractérisant le Rwanda ne sont pas considérées de la même façon. Le Tribunal Pénal International pour le Rwanda décide donc d'utiliser son statut, et en particulier les articles 3 et 4, pour qualifier ces crimes comme des crimes contre l'humanité et pour en autoriser la poursuite. Au cours de l'hiver 1996, en outre, le réseau Pro-femmes, formé de 35 organismes de femmes rwandaises, décide de surveiller les travaux du tribunal car elles ont remarqué qu'il tient compte très rarement des viols commis par les criminels de guerre qu'il juge.

Un autre développement important à considérer est celui qui caractérise 1996, puisqu'en effet c'est pendant cette année que «le droit humanitaire international et la jurisprudence s'affirment sous l'effet conjugué des condamnations prononcées par les deux tribunaux ad hoc et de l'adoption du Statut de Rome, à l'origine du processus de création d'une Cour pénale internationale permanente (C.P.I.)⁴⁰. Les tribunaux pénaux ad hoc ne sont donc pas les seules formes de jurisprudence instituées et en effet parallèlement à leur formation, on peut constater une autre et plus large évolution. La Conférence des

_

⁴⁰ José CUBERO, La femme et le soldat, Viols et violences de guerre du Moyen Âge à nos jours, Paris, Imago, 2012, page 327

Nations Unies réunie à Rome le 17 juillet 1998, à la suite de l'approbation de 117 États membres de l'ONU, décide de constituer la Cour Pénale Internationale, ayant le but de poursuivre tous les crimes perpétrés en temps de guerre. Plus précisément, pour ce qui concerne les violences sexuelles, ils énoncent clairement lesquelles sont comprises et, par exemple, ils établissent des sanctions pour le viol, l'esclavage sexuel, la prostitution forcée et la grossesse forcée. La création de cette cour a en effet le but de corriger aussi la lourdeur des tribunaux pénaux ad hoc qui sont en effet caractérisés par «lenteur de la procédure adoptée, procédure anglo-saxone accusatoire sans instruction préalable en vertu de laquelle les juges sont censés n'avoir aucune connaissance du dossier avant la comparution des témoins; accusations très larges et éparpillées; éloignement du siège des tribunaux par rapport aux victimes»⁴¹. Cette nouvelle Cour, afin donc d'éviter la lenteur caractérisant les Chambres de première instance des tribunaux pénaux, dispose d'une section préliminaire ayant le rôle de prendre les principales décisions pendant l'enquête avant de comparaitre devant la section de première instance. Sa tâche est de poursuivre seulement les cas où l'État dans lequel ils ont été commis, présente une manque de capacité et de volonté à les poursuivre. Le Statut de Rome, adopté lors de la création de la Cour pénale internationale, donne en effet la possibilité de poursuivre les violences sexuelles d'une façon plus large par rapport à celle utilisée par les tribunaux pénaux ad hoc. Dans le détail, l'article 6 reconnaît les violences sexuelles comme constitutives du crime de génocide «dans la mesure où elles portent une atteinte grave à l'intégrité physique ou mentale du groupe agressé et l'article 7 les reconnaît comme qualifiées de crimes contre l'humanité commis dans le cadre d'une attaque généralisée

⁴¹ José CUBERO, La femme et le soldat, Viols et violences de guerre du Moyen Âge à nos jours, Paris, Imago, 2012, page 332

ou systématique⁴². Dans le cas spécifique du Rwanda le crime de viol devient donc reconnu comme constitutif du crime de génocide. L'article 8, en outre, parmi les autres crimes de guerre qu'il énumère, comprend aussi les violences sexuelles. Tandis que le crime d'agression, au contraire, présente encore une situation non bien définie puisqu'en effet il est reconnu, mais non précisé et la Cour pénale internationale pourra donc commencer à exercer sa compétence dans ce sujet seulement au moment où les États arriveront à donner une définition consensuelle de ce type de crime. Enfin, et cette caractéristique aussi est très importante, le Statut donne le droit aux victimes de participer activement, personnellement ou à l'aide d'un conseil, aux différents stades de la procédure qui les concernent.

Les premiers mandats d'arrêt de la Cour Pénal Internationale remontent au 8 juillet 2005, tandis que les premières audiences sont datées 2006. Dans les situations suivies par la Cour Pénale Internationale, l'accusation se concentre sur les violences sexuelles commises dans quatre des six États concernés: Ouganda, République démocratique du Congo, République centrafricaine (sous demande directe de leurs gouvernements qui ne peuvent pas poursuivre les crimes commis sur leurs territoires) et Soudan.

Au début, les premières conventions ne s'étaient pas exprimées explicitement à propos du viol et des violences sexuelles, mais ensuite ces crimes ont commencé par devenir d'abord crime de guerre, puis crime contre l'humanité et, dans le cas particulier du Rwanda, éléments constitutifs du génocide. C'est en effet grâce à la pression des O.N.G. et des organisations féministes, qui se sont mobilisées pour le respect de la dignité humaine en temps de guerre, que la justice internationale a eu la pression et la

_

⁴² José CUBERO, La femme et le soldat, Viols et violences de guerre du Moyen Âge à nos jours, Paris, Imago, 2012, page 332

possibilité de préciser ses concepts et d'affiner sa jurisprudence pour ce qui concerne le domaine humanitaire.

Mais le Droit international présente même des carences, puisqu'en effet, par exemple, ce type de Droit prend en considération des personnes en majorité de sexe masculin et tend donc à minimiser le caractère sexo-spécifique de certains crimes. Dans de différents cas la marginalisation des femmes commence à développer une solution au niveau international, mais elle continue à être présente au niveau national. Ce fait finit donc par créer une nette séparation entre un droit qui commence à se développer à un niveau quasi universel et son application réelle. Une démonstration en est par exemple l'importance donnée aux femmes par l'ONU, différemment des lois nationales.

Cette difficulté d'application du Droit international dans les conflits contemporains, réside principalement dans trois facteurs: «la nature de ces guerres, qui sont essentiellement des conflits intra-étatiques; la multiplication des acteurs impliqués et la mauvaise volonté des États» ⁴³. Le changement dans l'organisation des conflits et l'insertion de nouveaux acteurs, comme par exemple les femmes, crée une situation de vide juridique à ce propos. Les conventions de Genève, base du Droit international humanitaire, présentent des normes à appliquer seulement aux soldats de sexe masculin et, pour ce qui concerne les femmes, en étant elles exclues de ce domaine ci, il n'y a donc aucune disposition.

Les viols commis en temps de guerre sont jugés par des tribunaux nationaux, tant selon des lois nationales, que selon des lois internationales ad hoc. Le jugement au niveau national peut représenter un avantage consistant pour le pays à admettre la condition de

⁴³ Karima GUENIVET, *Violences sexuelles, La nouvelle arme de guerre*, Paris, Éditions Michalon, 2001, page 168

victimes de ces femmes ou «à apporter un vrai changement dans les mentalités comme cela a été le cas en Algérie avec l'autorisation d'avortement pour les femmes enceintes suite aux viols»⁴⁴. Mais cette possibilité présente des difficultés liées à la culture du pays concerné, puisqu'en effet les lois sont souvent empreintes de stéréotypes et de préjugés à l'égard des femmes et la crédibilité de ces femmes est donc remise en cause. Par exemple, dans les pays qui appliquent la charia, le témoignage d'une femme assume importance seulement s'il est corroboré par celui d'un homme et si elle ne réussit pas à apporter une preuve, l'accusation se retourne contre la victime qui est donc inculpée pour adultère. Au Mexique, en outre, les peines pour les agresseurs sont presque nulles et elles arrivent même à affranchir le violeur de son crime s'il épouse sa victime étant mineur. À l'autre l'extrême on trouve le Rwanda, où le violeur risque même la peine de mort.

3.2 Loi française contre les violences psychologiques:

Pour ce qui concerne les violences psychologiques la législation est plus limitée et j'ai décidé de concentrer mon attention, en particulier, sur la situation du Droit à ce propos en France.

Depuis le 9 juillet 2010, la violence psychologique est finalement inscrite dans la loi. La LOI n° 2010-769 du 9 juillet 2010 relative aux violences faites spécifiquement aux femmes, aux violences au sein des couples et aux incidences de ces dernières sur les enfants, a été votée à l'unanimité en première lecture à l'Assemblée nationale et, outre à

⁴⁴ Karima GUENIVET, Violences sexuelles, La nouvelle arme de guerre, Paris, Éditions Michalon, 2001,

créer un délit de violence psychologique, elle définit des peines sévéres, allant jusqu'à 75000 euros d'amende et trois ans d'emprisonnement, pour les transgresseurs.

Ce sont en particulier les travaux de deux importantes figures féminines, l'avocate Yaël Mellul et la psychiatre Marie-France Hirigoyen, qui ont aidé à la formation et à l'approbation de cette loi.

Dans le détail, la psychiatre Marie-France Hirigoyen a ouvert la voie à l'imposition de ce crime et de cette loi en publiant, en 1998, son ouvrage Harcèlement moral, La violence perverse au quotidien et en causant donc, à travers cela, la formation de la loi du 2002, punissant les pressions psychologiques dans le cadre professionnel. Comme Marie-France Hirigoyen l'affirme, la violence psychologique précède toujours la violence physique et elle est utilisée pour préparer l'acceptation des coups. «Le simple fait que ces agissements soient réprimés par la loi permettra donc de faire prendre conscience aux femmes qu'ils ne sont pas acceptables»⁴⁵. Puisqu'en effet elle a constaté que les femmes étant impliquées dans une relation de domination, ne savent plus distinguer ce qui est normal de ce qui ne l'est pas et finissent pour tout accepter. Dans son ouvrage Harcèlement moral, elle avait définit ce même type de violences comme «des agissements qui ont pour objet ou pour effet une dégradation des conditions de vie de la victime, susceptible de porter atteinte à ses droits et à sa dignité ou d'entraîner une altération de sa santé physique ou mentale» et c'est justement cette définition que le législateur reprend et décide d'utiliser pour sa loi. Selon l'opinion de cette psychiatre, en outre, le seul moyen de prévenir ce type de situation, consiste à éduquer les femmes à comprendre quand un comportement pose des problèmes et à ne pas tout accepter.

 $^{^{45}}$ http://www.lavie.fr/hebdo/2010/3367/violence-psychologique-un-delit-enfin-reconnu-08-03-2010-4008_110.php

Mais on doit prendre en considération l'application démontrée aussi par l'avocate Yaël Mellul à propos de ce crime. Au début de son action, en 2006, elle a dû faire face à la réticence démontrée par tout le monde, mais ensuite, étant à la recherche de collaboration et de soutien, elle a donc décidé de contacter le cabinet de Valérie Létard, alors secrétaire d'Etat chargée de la Solidarité, pour demander de l'aide et, ensemble, ils ont constitué un groupe de travail. À propos de ce crime spécifique, elle affirme que «la preuve directe est difficile à apporter car cette violence psychologique se passe dans le huis clos familial» et que pour réussir donc à prouver la soumission d'une victime à ce délit, on doit chercher des témoignages de la part de l'entourage et des proches de la victime qui, en tant que tels, ont en effet la possibilité de constater «une dégradation de la santé (dans la plupart des cas), un isolement, une privation d'argent, un abaissement des conditions de vie» de violence psychologique.

⁴⁶ http://www.terrafemina.com/societe/france/articles/1442-une-loi-pour-lutter-contre-la-violence-psychologique-.html

CONCLUSION

La violence à l'égard des femmes a toujours représenté et représente encore un grand problème pour de différentes communautés du monde entier, mais beaucoup de personnes qui n'en sont pas directement frappées, ne leur reconnaissent pas l'importance qu'elles devraient. C'est pourquoi j'ai décidé d'aborder dans mon mèmoire ce sujet très délicat et de donner donc une image plus claire à propos de la condition des femmes d'aujourd'hui mais aussi du.

Comme j'ai déjà expliqué le long de mon mémoire, il y a deux principaux types de violence: la violence physique et la violence psychologique, et toutes le deux, même si d'une façon différente, laissent des signes indélébile sur les victimes. Les violences physiques et les mutilations que souvent en font suite, laissent des signes et des cicatrices permanentes sur la peau des victimes, mais elles peuvent avoir aussi, le plus souvent, des conséquences sur sa psyché. Les violences psychologiques, au contraire, ont seulement des conséquences invisibles sur les victimes, mais ont une portée même plus grave de l'autre type puisqu'en effet elles ont la capacité de les détruire lentement et de l'intérieur.

Le violences physiques commises en temps de guerre prennent aussi un autre sens puisqu'en effet il ne s'agit pas de «simples» violences physiques mais elles prennent aussi une grande importance aussi bien pour la victime même, que pour la communauté d'appartenance, que pour les ennemis. Ces violences sont en effet souvent utilisées par les ennemis pour détruire la femme dans sa capacité et dans son rôle principal dans sa

communauté, c'est à dire enfanter, mais aussi pour frapper la communauté même, qui reconnaît une grande importance à la virginité des femmes. En outre, elles détruisent l'honneur des hommes qui n'ont pas été capables de défendre leurs femmes, en arrivant de cette façon à briser l'équilibre de la communauté. Elles deviennent donc des vraies armes de guerre.

En lisant les livres d'aujourd'hui et des écrivains des siècles passés et en les confrontant, les lecteurs pourraient initialement penser qu'il existe une nette différence entre les violences commises à l'égard des femmes du passé et celles d'aujourd'hui, mais en réalité, en allant plus au fond à la question, on peut comprendre qu'aussi bien dans le passé qu'aujourd'hui les violences auxquelles elles sont soumises, sont les mêmes: c'est seulement le rapport qu'en font les écrivains dans leurs œuvres qui change. Les écrivains du passé étaient en effet plus limités dans ce qu'ils racontaient et leurs façons d'écrire étaient, on peut dire, plus douces, puisqu'en effet ils ne voulaient pas choquer les lecteurs mais simplement les mettre au courant de ce qu'était en cours de se dérouler autour d'eux-mêmes. Dans les romans écrits par Voltaire que j'ai analysé, L'Ingénu et Candide, mais aussi dans les romans Madame Bovary écrit par Flaubert et Une Vie écrit par Maupassant, en effet, les écrivains cachent les violences physiques, à propos desquelles ils se limitent à raconter l'obligation que certaines femmes ont de se prostituer et de satisfaire les désirs des hommes, derrière une présentation plus détaillée des violences psychologiques. Ces écrivains on en effet examiné attentivement les violences psychologique auxquelles les femmes de leurs romans ont été soumises. La chose la plus importante à souligner pour ce qui concerne la condition des femmes de tous ces romans est qu'elles sont toutes victimes à cause «de leur éducation et de leurs

rêves qui les ont enfermées dans une société où elles sont coupées de la réalité»⁴⁷. Elles vivent en effet dans une société patriarcale qui, en limitant leur liberté et en ne leur donnant pas la possibilité de connaître la réalité, les rendent des femmes-objet. Elles doivent donc accepter ce que leur société et surtout leurs hommes leur imposent.

Les écrivains d'aujourd'hui, au contraire, mettent l'accent principalement sur les violences physiques et, pour le faire, ils sont plus brutaux dans ce qu'ils racontent. Cette brutalité et la grande présence de détails sanglants, dépendent probablement du fait que la société d'aujourd'hui est déjà habituée aux images de ce types, mais aussi, et surtout, du fait qu'ils ont le désir plus fort de rejoindre et réveiller, à travers leurs œuvres, l'âme des personnes qui ne sont pas directement frappées par ce problème et que donc ne lui donnent pas beaucoup d'importance. Dans les livres que j'ai analysé, les écrivains racontent en effet les détails de différentes situations de guerre dans lesquelles les femmes de différents pays ont été soumises à des grandes formes de violence. Les docteurs Denis Mukwege et Guy-Bernard Cadière sont même arrivés à écrire un livre autobiographique, *Panzi*, dans lequel ils racontent et dénoncent ce que les femmes africaine doivent vivre et auquel donc, en travaillant dans un hôpital ayant le but principal de soigner les personnes victimes des violences sexuelles, ils sont confrontés quotidiennement.

Heureusement, à partir des années '90 la communauté internationale a commencé à reconnaître l'existence d'un problème lié à toutes les violences physiques auxquelles les femmes sont soumises en temps de guerre et s'est mobilisée pour instituer des tribunaux et une Cour spéciaux ayant le but de régler au niveau international crimes commis en

⁴⁷ https://www.diva-portal.org/smash/get/diva2:705252/FULLTEXT01.pdf

temps de guerre.

Pour ce qui concerne les violences psychologiques, et dans le détail en France, la législation est plus récente et c'est seulement à partir du moi de juillet du 2010 et grâce à l'action de différentes femmes féministes que l'Assemblée nationale a voté une loi créant le délit de violence psychologique. Cette loi est en effet arrivée a définir des peines sévères pour les transgresseurs, allant jusqu'à 75000 euros d'amende et trois ans d'emprisonnement.

On espère donc que grâce à ces cours et à ces lois, ces expériences restent seulement de mauvais souvenirs et que les femmes du monde entier ne doivent plus faire face à ces problèmes, mais qu'elles puissent développer leur propre personnalité indépendamment des idées du monde et vivre leur existence sereinement et sans avoir peur d'être frappée par d'autres individus.

BIBLIOGRAPHIE

- Raphaëlle BRANCHE, Fabrice VIRGILI, Isabelle DELPLA, John HORNE,
 Pieter LAGROU, Daniel PALMIERI, Viol en temps de guerre, Paris, Payot,
 2011
- José CUBERO, La femme et le soldat, Viols et violences de guerre du Moyen
 Âge à nos jours, Paris, Imago, 2012
- Gustave FLAUBERT, Madame Bovary, Genève, Droz, 2011
- Karima GUENIVET, Violences sexuelles, La nouvelle arme de guerre, Paris,
 Éditions Michalon, 2001
- Jean-Claude MARLAIR, Congo, Le Septième lot, Bruxelles, Le Cri édition,
 2003
- Guy de MAUPASSANT, *Une Vie*, Paris, Le livre de poche, 1979
- Dr Denis MUKWEGE, Dr Guy-Bernard CADIÈRE, Panzi, Paris, Éditions du Moment, 2014
- VOLTAIRE, Candide, Paris, Magnard, 2013
- VOLTAIRE, L'Ingénu, Histoire véritable, Paris, Librairie Mignard, 1957
- Amin ZAOUI, Haras de femmes, Paris, Le Serpent à Plumes, 2001

SITOGRAPHIE

- http://www.europrofem.org/contri/2_07_fr/fr-viol/11fr_vio.htm
- http://www.courrierinternational.com/article/2002/11/14/paulinenyiramasuhuko-la-barbarie-au-feminin
- http://www.resilience-psy.com/IMG/pdf/violences_sexuelles_conflit_afrique.pdf
- https://www.hrw.org/legacy/french/reports/rwan96/
- http://www.cairn.info/revue-vingtieme-siecle-revue-d-histoire-2002-3-page 123.htm
- http://ldh-toulon.net/le-tabou-du-viol-des-femmes.html
- https://www.diva-portal.org/smash/get/diva2:705252/FULLTEXT01.pdf
- http://www.etudier.com/dissertations/Une-Vie-Guy-De-Maupassant-Les/167568.html
- https://prezi.com/xwphvwv65qgg/la-femme-et-ses-representations-danscandide/
- http://expositions.bnf.fr/lumieres/pedago/05.htm
- http://bacdefrancais.net/candide-theme.php
- https://fr.wikipedia.org/wiki/Violence_psychologique
- http://www.memoiretraumatique.org/memoire-traumatique-etviolences/violences-psychologiques.html
- http://www.elle.fr/Societe/Les-enquetes/Les-violences-psychologiques-au-seindes-couples-1608514

- http://www.terrafemina.com/societe/france/articles/1442-une-loi-pour-lutter-contre-la-violence-psychologique-.html
- http://www.lavie.fr/hebdo/2010/3367/violence-psychologique-un-delit-enfin-reconnu-08-03-2010-4008_110.php
- https://www.reussitepersonnelle.com/violence-psychologique-femmes/

RIASSUNTO

La violenza sessuale è la costrizione di un soggetto a subire atti sessuali da parte di un altro o di un gruppo. Questo tipo di azione provoca nella vittima delle conseguenze molto gravi, sia ad un livello psicologico che fisico, e durature nel tempo. Molte società, inoltre, riconoscono una grande importanza alla verginità e, di conseguenza, la violenza sessuale finisce per simboleggiare anche l'aggressione della stessa comunità della vittima e la mancanza di virilità nell'uomo che non é stato in grado di difenderla. In Africa inoltre, questo attacco alla verginità delle donne provoca l'isolamento di molte di esse che vengono respinte dalla loro società di appartenenza e abbandonate a se stesse. Un grande problema è rappresentato inoltre dalle gravidanze causate da queste violenze sessuali, poiché il bambino nato incarna la violenza subita, ma soprattutto rappresenta il nemico stesso.

Le donne africane, che già in tempo di pace devono condurre un'esistenza durante la quale il loro unico ruolo è quello di madre o moglie e sono sottomesse al volere del padre o del marito, da parte dei quali devono subire anche delle forme di violenza domestica, subiscono inoltre un aggravamento della loro condizione in tempo di guerra. In questa occasione, le violenze sessuali vengono infatti utilizzate anche con lo scopo di sottomettere il popolo nemico e diventano quindi una vera e propria arma da guerra. Gli aggressori si sbizzarriscono nelle modalità utilizzate per violare queste donne e passano dalle violenze commesse da un singolo individuo, a quelle commesse da un gruppo di soldati, e dalle violenze commesse su una donna che verrà poi abbandonata in fin di vita

lungo la strada a quelle commessa su una donna che terranno poi come moglie forzata. Le donne che corrono il rischio maggiore di essere sottomesse a questo trattamento, sono le donne sole, che non possono quindi godere della protezione di un uomo. Tali violenze sessuali, inoltre, non si limitano all'atto in sé, ma sono anche accompagnate da forme di schiavitù sessuale, torture e mutilazioni. Le mutilazioni vengono infatti utilizzate per rubare alla donna il suo ruolo principale all'interno della sua comunità: figliare. Sfortunatamente questi atti sono comunemente riconosciuti come un problema, ma allo stesso tempo sono anche considerati un male necessario e collaterale della guerra. Ciò che stupirà maggiormente i lettori, il sesso degli aggressori non é mai unico e definito, ed infatti in alcune società anche le donne, o addirittura i bambini, sono spinte a commettere questo tipo di violenza sulle vittime designate.

Nel 1994, in occasione del genocidio del quale è stata vittima la popolazione rwandese, la popolazione femminile del gruppo Tutsie, ha subito dei trattamenti di enorme violenza da parte del gruppo Hutus. A queste donne erano infatti riservati dei trattamenti peggiori di quelli usati sui loro uomini e, oltre a dover subire violenze fisiche, esse dovevano anche assistere all'uccisione dei loro figli e mariti. La principale causa di tutto ciò risiede in determinate caratteristiche che distinguono la donna Tutsie da quella Hutus, rendendola superiore a quest'ultima. Le donne Tutsie sono infatti caratterizzate da un miglior aspetto fisico, che porta i nemici a sottoporle ad atti di mutilazione con lo scopo di distruggere questa loro superiorità, ma anche da una maggior livello intellettuale, che porta i media a diffondere dei messaggi in cui le rappresentano come delle spie e come i principali nemici da sconfiggere. Tutte queste rappresentazioni della donna Tutsie come essere superiore hanno portato da un lato, gli uomini Hutus ad

abusare di loro per provare personalmente la veridicità di tali affermazioni, e dall'altro, le donne Hutus a volerle distruggere. Durante le violenze sessuali alle quali erano sottoposte, queste donne dovevano subire penetrazioni effettuate con lance, bottiglie, rami, fino ad arrivare all'utilizzazione di acqua bollente o acido per mutilarle definitivamente. Questi atti erano, inoltre, spesso compiuti in pubblico come avvertimento, ma anche come arma di sottomissione di massa dell'intera popolazione. Alcune di esse sono inoltre state forzate ad una forma di schiavitù sessuale nascosta sotto dei matrimoni forzati.

Secondo uno studio condotto dall'UNIFEM, il 37% delle sopravvissute a queste violenze oltre a presentare dei problemi di salute molto gravi tra cui l'HIV, è affetto da patologie psicologiche persistenti. Ma i problemi fisici e psicologici ai quali sono sottoposte le donne Tutsie non sono gli unici, poiché infatti esse, a causa delle limitazioni a livello costituzionale per quel che riguarda l'eredità, devono spesso affrontare anche dei problemi a livello economico.

Alla fine di questa faida tra Hutus e Tutsis, alle donne Tutsies continua a non essere riconosciuto il giusto peso, poiché infatti esse riscontrano dei problemi per quel che riguarda il ricorso per quello che hanno subito. Nonostante infatti la creazione di un Tribunale Penale Internazionale per il Rwanda, l'intervento della polizia così come il budget a esso riservato restano limitati.

Denis Mukwege, dottore congolese specializzato nel trattamento delle donne vittime di abuso sessuale, colpito in particolare dagli effetti dell'azione delle multinazionali sulle donne del suo paese, ha deciso di fondare un ospedale, l'Hôpital de Panzi, con lo scopo principale di accogliere tali vittime per curarle sia da un punto di vista fisico che

psicologico. La grande ricchezza mineraria dei villaggi di Kivu, rappresenta infatti per questi ultimi una maledizione, poiché spinge i gruppi armati organizzati dalle multinazionali ad attaccarli per ridurli in schiavitù ed appropriarsi quindi delle ricchezze del sottosuolo. Gli aggressori sottopongono le donne a delle atrocità inumane ed in seguito le abbandonano sul bordo delle strade. Il Dottor Mukwege stesso ha quindi pensato di organizzare delle squadre mobili con il compito di girare il paese per "raccogliere" queste vittime e portarle nell'ospedale di Panzi dove egli stesso le curerà. Nel suo libro Panzi, scritto in collaborazione con il Dottor Guy-Bernard Cadière, essi raccontano anche nel dettaglio ciò a cui sono sottoposte quotidianamente queste donne. Denis Mukwege ha avuto infatti la fortuna di incontrare lungo il suo percorso il Dottor Guy-Bernard Cadière, un dottore belga specializzato nella tecnica della laparoscopia, con il quale ha intrapreso una collaborazione duratura. Il dottor Cadière, oltre ad aver istruito un'equipe medica con le conoscenze basiche sulla laparoscopia, si reca infatti all'ospedale di Panzi una settimana ogni tre mesi per aiutare il dottor Mukwege a sostenere le operazioni più delicate. Ma le donne in questo ospedale, a causa dell'isolamento da parte della società alle quali sono spesso soggette in seguito alla violenze subitete, oltre alle cure fisiche, hanno anche la possibilità di essere inserite in un programma per il reinserimento nella società stessa.

Le donne africane non sono le sole ad essere sottoposte a forme di violenza sessuale ed infatti, come loro, anche le donne algerine devono subire lo stesso trattamento. Queste ultime, inoltre, sono sottoposte ad uno statuto particolare, poiché infatti, anche se nella sfera pubblica sono riuscite ad ottenere una certa libertà, grazie alla loro partecipazione alla guerra per la liberazione del paese, in quella privata restano sempre sottomesse

all'autorità del marito.

Nel 1954 il popolo algerino mette in atto un'insurrezione contro la Francia, il suo paese colonizzatore, per cercare di ottenere la libertà. Questa insurrezione comprende la popolazione intera e quindi anche le donne, contro le quali i soldati francesi, utilizzano diverse forme di atrocità ed in particolare le violenze sessuali con lo scopo di reprimere gli insorti. In quanto protagoniste a pieno carico della guerra, le donne vengono infatti sospettate, arrestate, interrogate, violentate e per finire affidate ad un carcere o sottoposte a esecuzione. I soldati francesi decidono inoltre di utilizzare le violenze sessuali sulle donne per distruggere l'organizzazione politico-militare del nemico e, quindi, controllarlo. Ma essi vi riconoscono inoltre un altro grande scopo: distruggere l'onore degli uomini algerini, che non sono infatti stati in grado di difendere le proprie donne. Per commettere questi atti e raggiungere quindi il loro scopo, essi sottopongono le donne algerine a diverse forme di violenza sessuale, tra cui sia le violenze da parte di un singolo uomo, che da parte di un gruppo di soldati che si succedono nell'atto. La guerra d'Algeria, inoltre, non è l'unica occasione nella quale le donne algerine sono sottomesse a questo tipo di trattamento, poiché infatti anche negli anni '70 viene registrata un'ondata di violenza contro di esse, da parte delle fazioni fondamentaliste. Le fazioni armate della GIA, GSPC e AIS, utilizzano infatti la violenza, sia nella sfera pubblica che in quella privata, contro le donne come parte integrante della loro lotta ad un potere secolare. Essi istituiscono infatti un'ideale di comportamento corretto da seguire da parte delle donne e se esse non lo mettono in pratica, le sottopongono a dei trattamenti violenti. Per quel che riguarda la sfera privata, essi nascondono queste forme

di violenza sotto dei matrimoni temporanei e forzati durante i quali abusano della donna

ed una volta terminati o le mutilano o, addirittura, le uccidono. Fortemente sottomessi alle regole religiose, essi riconoscono nei testi sacri, una certa legittimità di ciò che commettono ed anche se le violenze sessuali sono vietate dall'Islam, le fazioni armate continuano a praticarlo in nome della loro djihad, nella speranza di ottenere la misericordia di Dio.

Gli uomini delle fazioni armate sono inoltre consapevoli dell'importanza data dall'Islam alla verginità e compiono quindi le loro azioni con la piena consapevolezza della loro portata sul popolo attaccato. In seguito, nel 1994, le forze armate decidono di aggiungere al loro mirino tutte le donne che si mostrano in pubblico senza velo e le campagne diventano il teatro principale di questi atti di violenza. Ma queste donne non devono subire le violenze solo da parte delle fazioni armate, poiché infatti anche le forze armate decidono di approfittare di esse per individuare i loro mariti, padri e figli. Di fronte a questa situazione, lo stato decide inizialmente di negarne l'esistenza, ma arriva infine, nel 1995, aiutato anche dalla televisione, ad incoraggiare addirittura la formazione di questo tipo di milizie.

Pensando alla violenza commessa sulle donne, la prima forma che ci viene in mente é quella fisica, ma in realtà ce n'è un'ulteriore che segna ancora di più la vittima: la violenza psicologica. Questo tipo di violenza consiste in parole od atteggiamenti volti a degradare la condizione di vita della vittima e a provocarne un'alterazione della salute fisica e mentale. Essa viene spesso utilizzata per distruggere la personalità della vittima per poi sottometterla.

Le donne dei nostri giorni non sono le uniche vittime di questa forma di violenza ed infatti essa può essere riscontrata anche in alcuni romanzi del 18° e 19° secolo, utilizzati

dai loro autori come forma di denuncia per la condizione delle donne del loro tempo.

Nel 18° secolo in particolare, gli uomini seguono delle antiche credenze secondo le quali le donne costituiscono la causa principale di numerosi mali della società e come conseguenza delle quali esse devono essere sottomesse alla volontà degli uomini. Inoltre, in quanto esseri limitati sia da un punto di vista intellettuale che pscicologico, come conseguenza anche della differenza di educazione riservata loro rispetto a quella di cui godono gli uomini, esse devono limitarsi all'attività domestica e a soddisfare i desideri degli uomini.

Uno scrittore di questo tempo, Voltaire, ha quindi deciso di scrivere il romanzo *L'Ingénu* per rappresentare e denunciare tale condizione delle donne. Attraverso l'inserimento, infatti, in questo romanzo del personaggio femminile di Mademoiselle de Saint-Yves, giovane donna che non può scegliere da sola per il proprio futuro e che deve concedersi inoltre ad un uomo per inseguire i propri sogni, egli rappresenta ciò a cui è sottoposta la maggior parte delle donne.

Ma *L'Ingénu* non è l'unico romanzo scritto da Voltaire nel quale egli presenta tale problema ed infatti, esso può essere riscontrato anche nel suo romanzo *Candide*, nel quale egli inserisce diverse figure femminili che ricoprono il ruolo di donne-oggetto. La prima e più importante é Cunégonde, la quale lungo tutta la storia dovrà affrontare diverse situazioni durante quali ella é sottoposta al volere degli uomini ed ai loro desideri, incarnando quindi in pieno l'immagine della donna del 18º secolo. Altre due donne sottomesse a tale condizione sono inoltre la vecchia serva e Paquette. La prima viene infatti venduta come schiava sessuale, mentre la seconda viene forzata a prostituirsi. Anch'esse quindi, forzate a soddisfare i desideri sessuali degli uomini,

ricoprono il ruolo di donne-oggetto. Voltaire utilizza il suo romanzo *Candide* per rappresentare diversi tipi di donne obbligate a prostituirsi o a sposare un uomo ricco, con lo scopo di dare al lettore un'immagine negativa della sua epoca.

Nel 19° secolo, nonostante la grande partecipazione femminile a guerre e rivoluzioni, la condizione femminile resta uguale a quella del secolo precedente. Le donne restano quindi relegate alla vita domestica e l'educazione concessa loro è sempre peggiore rispetto a quella riservata agli uomini.

Lo scrittore francese Gustave Flaubert decide quindi, come l'aveva fatto in precedenza Voltaire, di utilizzare il suo romanzo Madame Bovary per illustrare la sua visione negativa della vita ed in particolare della condizione delle donne del suo tempo. Nel suo romanzo egli racconta la storia di Emma Bovary che, anche se parzialmente poiché infatti ella possiede una maggiore libertà rispetto alle altre donne, incarna le caratteristiche della donna del 19° secolo. Emma Bovary vive in una società nella quale le ragazze e la loro educazione vengono affidate ad un convento, ma soprattutto nella quale il loro unico modo per compensare i loro limiti é di sposare un uomo. Ella deve infatti accontentarsi sia di una educazione limitata ricevuta in un convento, sia di un marito che non riesce a darle completamente ciò che ha sempre sognato e quindi a risvegliare in lei la voglia di vivere. In tale romanzo compare, inoltre, un'altra figura femminile sottomessa a una forma di violenza psicologica: Berthe, la figlia di Emma e Charles Bovary. Nata in una società nella quale solo gli uomini possono avere una certa libertà, Berthe deve fin da subito affronatre tale problema. Emma sperava infatti, attraverso il parto di un bambino, di compensare il suo desiderio di emancipazione, e la bambina creerà quindi subito disapprovazione nella madre riuscirà mai a provare una

forma di amore materno nei suoi confronti. Berthe è quindi sia vittima della società, che della madre stessa.

Anche lo scrittore Guy de Maupassant ha deciso di affrontare tale argomento e il romanzo da lui destinato a tale scopo é Une vie. Nella sua opera egli vuole infatti analizzare in maniera generale, la condizione morale, coniugale e sessuale della donna in una società nella quale ella è sottoposta ad un trattamento da schiava o da oggetto passivo e lo fa attraverso il racconto della storia della giovane Jeanne e delle difficoltà che ella deve affrontare. Jeanne, come tutte le ragazze dell'alta aristocrazia, è mandata in un convento al quale è affidata la sua educazione ed a causa di questa stessa educazione, ella resta troppo ignorante a proposito di troppi argomenti, ed in particolare per quel che riguarda la vita sessuale. Dovrà quindi vivere sulla propria pelle alcune esperienze per capire alcune cose che ignorava. Il destino e la mancanza di educazione la porteranno, lungo tutto il racconto, ad essere un oggetto sia per quel che riguarda la vita coniugale che per quella sessuale. Jeanne si farà abbindolare dai discorsi del visconte Julien e finirà quindi per sposare questo giovane uomo che la sposa solo per interesse e dal quale quindi non riceverà mai vero amore. Già dalla prima notte di nozze, durante la quale egli la possiede violentemente, Julien distrugge le speranze della ragazza dimostrando la realtà dei fatti e facendole capire come sarà la sua vita da quel momento. Inoltre, oltre ad essere sottomessa al marito, Jeanne sarà vittima di una sottomissione psicologica da parte del figlio Paul, che sfrutterà l'amore materno che lei prova nei suoi confronti per sfruttarla economicamente.

Date le forti conseguenze che le violenze hanno sulle vittime, si è cercato di intervenire portando degli sviluppi positivi per quel che riguarda la legge sulle violenze sessuali.

Bisogna però considerare che tali sviluppi sono ancora limitati, poiché infatti riescono a comprendere e sanzionare solo quegli atti che sono già stati commessi.

Grazie allo sviluppo della legge a tale proposito, anche l'importanza data al problema delle violenze sessuali e al trattamento delle donne hanno registrato un miglioramento. In passato, sono sempre esistiti dei codici che punivano i comportamenti inumani dei soldati, ma le violenze sessuali non erano mai prese in considerazione. Tra il 19° e il 20° secolo, grazie anche al Codice Lieber del 1863 che inizia a sanzionare le violenze sessuali come un vero e proprio crimine e alla convenzione de la Haye che stabilisce che i diritti della famiglia devono essere rispettati durante la guerra, si inizia a sviluppare l'idea di una protezione della donna. Ma bisognerà poi attendere la Seconda Guerra Mondiale con la Shoa perché la comunità internazionale decida effettivamente di intervenire a tal proposito.

Tra il 1991 e il 1995, sia durante la guerra in Ex-Jugoslavia che durante i conflitti all'interno del continente africano, le violenze sessuali diventano un'arma sistematica e le donne ne sono le vittime principali. Come conseguenza di tutte queste barbarie, si cominciano quindi a sviluppare rapporti di esporti, reportages delle televisioni e, soprattutto, movimenti femministi che provocano una riflessione nei paesi europei e negli Stati Uniti. L'ONU si mette quindi subito all'opera per rinforzare il sistema di protezione delle donne ma, inizialmente, tali operazioni continuano involontariamente a considerare la donna solo per quel che riguarda il contesto familiare. Sarà quindi solo negli anni '90 con la creazione di due tribunali penali internazionali ad hoc, quello per il Rwanda e quello per l'ex-Jugoslavia, che le violenze sessuali cominceranno ad essere perseguite come crimini di guerra contro l'umanità. Entrambi questi tribunali hanno

infatti il compito di giudicare i crimini di violenza sessuale commessi in tali paesi negli anni precedenti la loro formazione.

Ma tali tribunali non sono gli unici organi ad intervenire a tale proposito ed infatti, tra il 1996 e il 2002, la giustizia internazionale ha costituito una giurisprudenza riguardante le violenze sessuali commesse sulle donne durante le guerre ed in particolare ha stabilito la formazione della Corte Penale Internazionale alla quale è assegnato il compito di perseguire tutti i crimini commessi in tempo di guerra. Tale corte, attraverso l'adozione dello Statuto di Roma, deve intervenire nel caso in cui lo Stato non avesse le capacità e la volontà di intervenire e, nel dettaglio, stabilisce le sanzioni per i vari tipi di violenza, per i quali ha infatti uno spettro d'azione più largo rispetto a quello dei tribunali penali ad hoc.

Le violenze sessuali commesse in tempo di guerra sono giudicate dai tribunali internazionali utilizzando sia leggi internazionali che nazionali. Il giudizio a livello nazionale può portare a delle riflessioni e quindi a dei miglioramenti, però bisogna anche tener presente che esse presentano ancora delle limitazioni, poiché esse infatti continuano a prendere in considerazione soprattutto soggetti di sesso maschile e a lasciare le donne in una condizione di marginalizzazione.

Per quel che riguarda invece le violenze psicologiche in Francia, la legislazione è più limitata e soprattutto più recente. É solo infatti nel 2010, con la legge n° 2010-769 che l'Assemblea Nazionale crea il delitto di violenza psicologica e ne stabilisce le sanzioni arrivando fino a 3 anni di prigione e 75000 euro di ammenda. Prima del 2010, la psichiatra Marie-France Hirigoyen e l'avvocatessa Yaël Mellul si sono battute per diversi anni per la creazione di tale crimine.